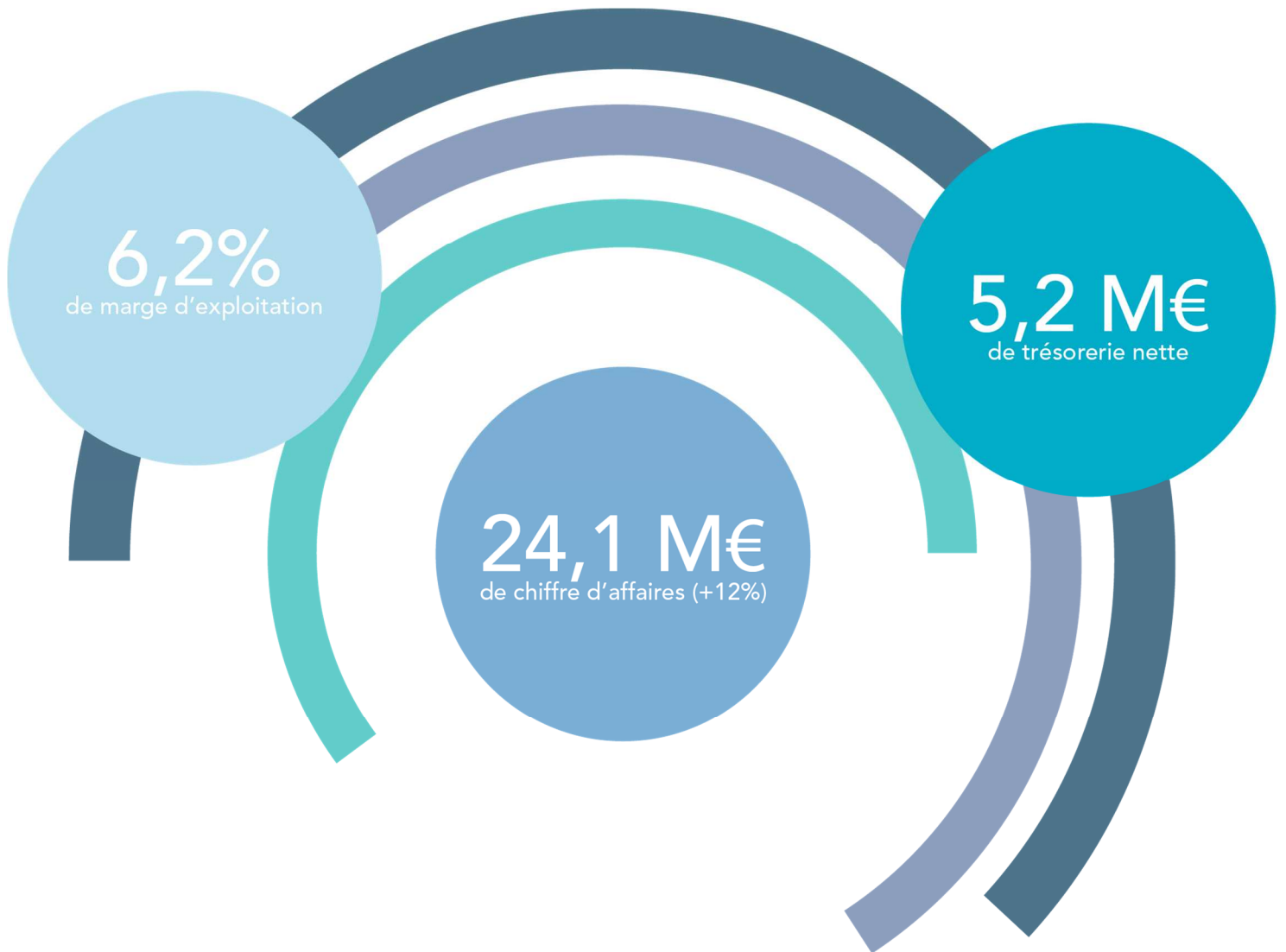


Rapport annuel
2013



Exercice clos le 31 décembre 2013

NOUS CROYONS QUE *l'informatique*
TRANSFORME NOS SOCIÉTÉS
NOUS SAVONS QUE LES *réalisations marquantes*
SONT LE FRUIT DU *partage* DES SAVOIRS
ET DU PLAISIR À **+TRAVAILLER ENSEMBLE**
NOUS *recherchons* EN PERMANENCE
DE MEILLEURES façons DE FAIRE





LE MESSAGE DU PRESIDENT

Chères, Chers Actionnaires,

Quel que soit l'innovation, sa courbe d'adoption a toujours le même visage. Seul son rythme d'adoption reste incertain, mais le gradient du changement augmente. En d'autres termes, l'adoption des innovations est de plus en plus rapide. C'est le cas de ce que l'on englobe sous le terme de digitalisation. La digitalisation est l'impact, sur les entreprises et les organisations, du fait que les gens et les objets soient interconnectés en permanence, en tout lieu et pour tous les usages. La digitalisation a un impact sur toutes les industries, et comme le dit Marc Andreessen, créateur du premier navigateur web complet : « Software is eating the world » (« Les logiciels dévorent le monde »). Les Bourses américaines ont vu, au cours des dix dernières années, l'arrivée sur le podium des plus grosses capitalisations mondiales des sociétés dont la plupart n'existaient pas il y a vingt ans : les géants du web ou « GAFÀ » pour Google, Apple, Facebook, Amazon. Tout devient digital et repose sur du logiciel : les livres, la musique, les films, la finance bien sûr, mais plus récemment l'éducation, la santé, la défense, et bien d'autres domaines encore.

Dans ce monde dont l'environnement change aussi rapidement, les grandes entreprises doivent à leur tour modifier la façon dont elles travaillent en se rendant de plus en plus agiles et rapides dans l'adoption des innovations au risque de manquer le prochain cycle de croissance ou même de disparaître. Plus que jamais, cette urgence pousse les sociétés à agir et à se faire accompagner dans leur transformation digitale par des acteurs leur permettant d'accélérer leur transition au numérique.

C'est le métier d'OCTO. L'USI participe désormais à la diffusion de la culture du changement et nous positionne de facto comme un des leaders d'opinion de la digitalisation. Les demandes d'accompagnement pour notre activité conseil sont très soutenues, nos consultants reconnus ... et sollicités.

Sur le plan financier, 2013 fut une année pleine avec une nouvelle croissance organique à deux chiffres, de 12%, une marge opérationnelle en progression de plus de 50% et une trésorerie nette confortable à plus de 5 millions d'euros. Nous recueillons ainsi les fruits de nos investissements passés, notamment à l'international avec une contribution fortement positive à la marge d'exploitation consolidée.

L'année 2014 va voir la création d'une nouvelle filiale dédiée au développement de notre plateforme Appaloosa. Ceci est le premier fruit des graines de diversifications que nous avons semées durant les dernières années. D'autres suivront.

Merci de votre confiance, soyez assurés que nous travaillerons dur pour la conserver.

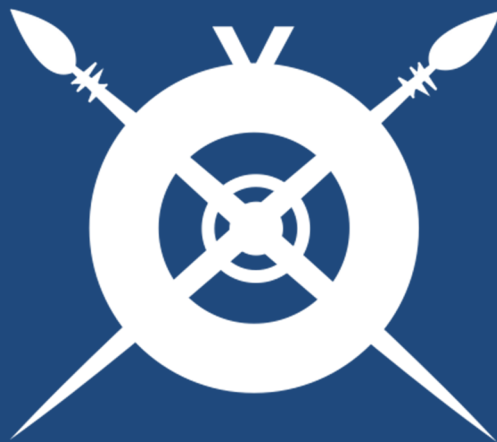
François Hisquin

Président du Directoire d'OCTO Technology

SOMMAIRE

LE MESSAGE DU PRESIDENT	4
Présentation d’OCTO Technology et de ses activités	6
Le cabinet OCTO	7
L’équipe dirigeante	7
Notre offre	8
Nos convictions	8
Nos clients	9
Notre organisation	10
L’actionariat	10
La conférence USI	10
Rapport d’activité	11
Rapport de gestion du Directoire à l’Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 13 mai 2014	12
Activité, résultats et situation financière	12
Approbation des comptes et proposition d’affectation du résultat	17
Filiales et participations	18
Informations sur le capital et l’actionariat	19
Informations relatives aux mandataires sociaux	22
Information sur les risques financiers et opérationnels	25
Informations diverses	28
Notes annexes au rapport de gestion	29
Rapport du Conseil de surveillance à l’Assemblée générale	32
Informations financières	33
Comptes consolidés au 31 décembre 2013	34
Compte de résultat consolidé	34
Bilan consolidé	35
Tableau de flux de trésorerie consolidé	36
Etat de variation des capitaux propres consolidés	37
Notes annexes aux comptes consolidés	38
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	50
Comptes annuels au 31 décembre 2013	52
Compte de résultat	52
Bilan	53
Tableau de flux de trésorerie	54
Notes annexes aux comptes annuels	55
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	64
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	66
Texte des résolutions de l’Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 13 mai 2014	68
Première résolution (Approbation des comptes de l’exercice 2013 – Quitus)	69
Deuxième résolution (Affectation du bénéfice- distribution de dividendes)	69
Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés de l’exercice 2013 – Quitus)	70
Quatrième résolution (Quitus aux commissaires aux comptes)	70
Cinquième résolution (Conventions réglementées)	70
Sixième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d’actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres)	70
Septième résolution (Délégation de compétence à conférer au Directoire à l’effet de décider, soit l’émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d’actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital)	71
Huitième résolution (Délégation de compétence à conférer au Directoire à l’effet de décider, l’émission d’actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires)	73
Neuvième résolution (Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire, à l’effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d’un plan d’épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce)	75
Douzième résolution (Pouvoirs pour formalités)	76

Présentation d'OCTO Technology et de ses activités



LE CABINET OCTO

Depuis 1998, OCTO aide ses clients à construire des Systèmes d'Information et des applications qui transforment leurs entreprises en intervenant sur trois sujets : la technologie, la méthodologie et notre faculté à comprendre les enjeux métier. Ils trouvent chez nous des équipes qui utilisent la technologie et la créativité pour transformer rapidement leurs idées en valeur. Depuis la création, la croissance du cabinet a été continue et maîtrisée afin de garantir la montée en compétences des consultants qui nous rejoignent. Pour accompagner notre croissance et nous donner le moyen de nos ambitions nous nous sommes introduits en bourse sur Alternext en 2006.

OCTO est aujourd'hui un groupe international de 209 collaborateurs dont le siège se trouve à Paris. Nous avons ouvert successivement des filiales au Maroc, en Suisse, en Belgique et au Brésil.

Le Partage

Le partage du savoir entre nous, avec nos clients et au sein des communautés est une valeur qui nous anime. Les sujets que nous adressons sont complexes et innovants. Ils nécessitent la collaboration efficace de compétences multiples.

Livres Blancs, formations, ouvrages techniques ou bonnes pratiques managériales, cette ouverture est essentielle pour garantir l'excellence que nos clients exigent.

L'USI : notre évènement annuel

L'USI est la conférence de référence organisée par OCTO sur les thématiques de transformation digitale des sociétés. Elle accueille chaque année les personnalités les plus influentes. S'adressant aussi bien aux geeks qu'au boss, l'échange d'idées et l'alignement des équipes sont instantanés.

L'EQUIPE DIRIGEANTE



FRANÇOIS HISQUIN
Président du Directoire



LUDOVIC CINQUIN
Directeur FRANCE



JOSEPH GLORIEUX
Directeur SUISSE



NABIL SARGEANE
Directeur MAROC



CLÉMENT ROUQUIÉ
Directeur BRÉSIL



ISABELLE MARCÉ
Directrice Ressources Humaines



DAMIEN JOGUET
Directeur Services – Industrie Distribution – Energie



WILLIAM BOSQUE
Directeur Commercial



DOMINIQUE BUIHIER
Directrice Banque – Assurances



BENJAMIN HARTMANN
Directeur Financier



DAVID ALIA
Directeur Télécom – Internet Media – Loisirs



BENOÎT LAFONTAINE
Directeur Technique



NELLY GRELLIER
Directrice Communication

NOTRE OFFRE

Nous travaillons pour les start-up, les PME, les administrations et les grands groupes pour lesquels l'informatique est un puissant levier de transformation.

Conseil et expertise IT

Le Système d'Information est la matérialisation d'une vision métier ambitieuse rendue possible par une utilisation pragmatique de la technologie.

Nous déclinons cette approche dans nos interventions :

- Accompagner la transformation digitale
- Schéma directeur
- Définition de stratégie technologique
- Dossier d'architecture
- Audit 360° de SI et d'applications
- Tests de performances
- Conseil en méthodologie (Agile, Lean IT, pratiques des géants du web)
- Expertise technique

Construction d'applications innovantes

Nous nous engageons à favoriser l'émergence de vos idées et de vos besoins, à les rendre concrets et à en tirer les premiers bénéfices en quelques semaines. Nous pouvons réaliser vos produits logiciels de bout en bout ou vous aider à construire vos applications :

- Vision produit
- Cadrage de projet
- Direction Technique
- User eXperience
- Déploiement de méthodologie agile
- Coaching en développement et en pratique de tests
- Qualité logicielle

NOS CONVICTIONS

Fail Fast

Nous privilégions les approches qui permettent un retour rapide, s'appuyant sur notre culture de la mesure. Il n'y a pas d'innovation sans possibilité de se tromper. Constater l'échec rapidement permet d'apprendre et de garantir le succès à la prochaine itération.

Amélioration continue

Nous recherchons en permanence de nouvelles façons de faire en nous inspirant des méthodes Lean. Progresser et apprendre sont nos moteurs.

Le produit c'est l'équipe

Nous pensons qu'un produit est à l'image de l'organisation qui l'a construit. Notre maîtrise des dynamiques humaines nous permet de construire, avec vous, les meilleures équipes.

Expertise

Nous veillons à rester des experts en technologie, gage de notre pertinence et de notre pragmatisme. Et notre expertise s'étend également à la connaissance métier, atout indispensable pour vous livrer des résultats remarquables.

Recherche de plaisir

Aller travailler avec le sourire aux lèvres et la fierté de ce que l'on fait, telle est notre ambition. Le plaisir est communicatif et génère de la créativité. Il est la clé pour des réalisations aussi agréables à utiliser qu'à construire.

NOS CLIENTS

La volonté d'OCTO est de se concentrer sur les chantiers stratégiques ou innovants. Ils trouvent chez nous des équipes qui utilisent la technologie et la créativité pour transformer rapidement leurs idées en valeur.

Banque Finance Assurance

42%



Télécoms Internet Médias Loisirs

29%



Services Industrie Distribution Energie

29%

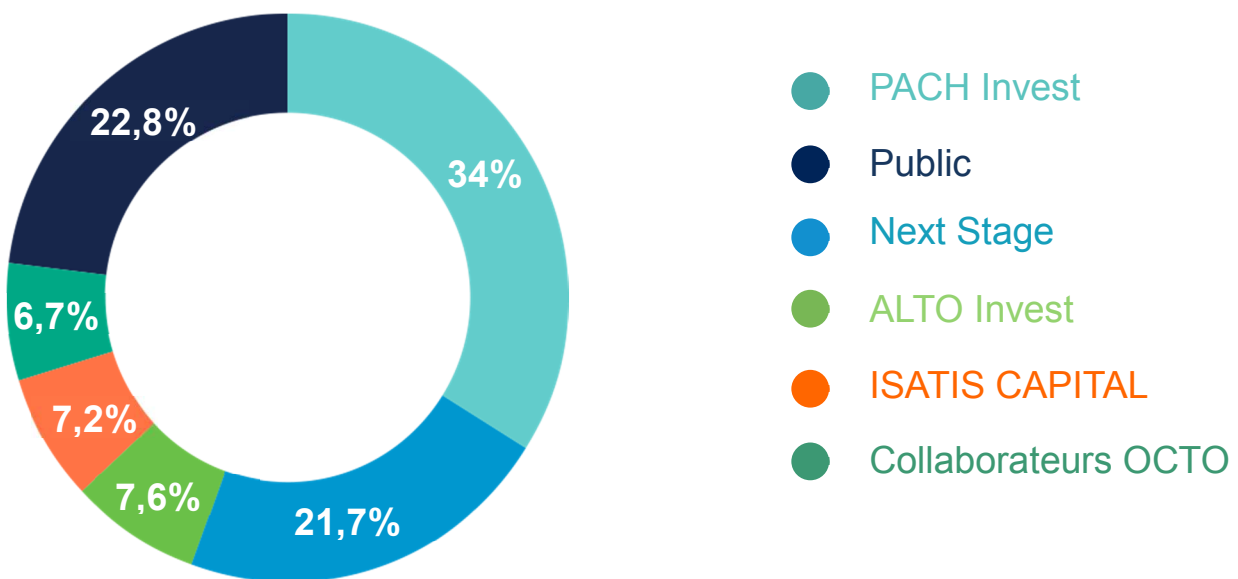


NOTRE ORGANISATION

Le cabinet est organisé par secteurs d'activité, permettant de capitaliser sur les enjeux et les patterns métiers de ses clients. Les consultants sont ainsi à même de proposer aux clients, des solutions et des approches parfaitement adaptées à leur contexte métier et de les mettre en perspective par rapport à l'état de l'art de leur secteur d'activité :

- Banque, Finance & Assurance
- Services, Industrie, Distribution & Energie
- Telecom, Internet, Médias, Loisirs

L'ACTIONNARIAT



LA CONFERENCE USI

Chaque année, OCTO organise l'USI, rendez-vous annuel des geeks et des boss du SI souhaitant une informatique qui transforme nos sociétés. Chaque année, l'USI rassemble plus de personnes et nous fait réfléchir au but de la DSI et aux moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ce but collectivement.

"Un moment d'alimentation et d'échange intellectuel à la fois sur des thématiques techniques, des tendances lourdes du marché tant sur les problématiques managériales, que d'architecture, que de virtualisation du monde au sens large." Generali

"Un grand bain de questions et d'idées pour travailler plus efficacement dans lequel je me plonge chaque année avec grand plaisir." Orange

"L'USI, c'est ma pique de rappel, mon coup de pied au cul annuel pour me rappeler ce qu'il faut faire pour être un bon boss." Alain Buzzacaro, France Televisions Editions Numeriques

"Avant l'USI j'étais informaticien. Mais ça c'était avant !" Frédéric Bernard, CA-CIB

Rapport d'activité



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2014

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le 21 mars 2014 à 8 heures, le Directoire s'est réuni au siège de la société OCTO Technology (ci-après dénommée la « **société** ») et a décidé de vous réunir en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous proposer de délibérer sur les résolutions suivantes :

A titre ordinaire

- approbation des comptes annuels de l'exercice 2013 – quitus ;
- affectation du bénéfice – distribution de dividendes ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013 – quitus ;
- quitus aux Commissaires aux comptes ;
- approbation des conventions réglementées ;
- autorisation de rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la société.

Le Directoire a également décidé de vous réunir le même jour en Assemblée générale extraordinaire afin de vous proposer de délibérer sur les résolutions suivantes :

A titre extraordinaire

- délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
- délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- délégation de pouvoirs à consentir au Directoire, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société ;
- pouvoirs pour formalités.

Sur ces points, nous vous invitons à vous reporter au rapport du Directoire sur les résolutions proposées à titre extraordinaire à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 13 mai 2014.

En premier lieu avant de vous exposer les différentes propositions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de notre société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ainsi que des récentes évolutions constatées depuis le début de l'année 2014 telles que constatées et perçues par le Directoire.

Activité, résultats et situation financière

1. Activité, résultats et situation financière du groupe et de la société

L'établissement de comptes consolidés résulte d'une décision volontaire du Directoire, le groupe ne dépassant pas les seuils prévus à l'article R. 233-16 du Code de commerce et Alternext n'étant pas un marché réglementé au sens du Code monétaire et financier.

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société OCTO Technology. Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

1.1 Activité du groupe

L'exercice 2013 a été marqué par une nouvelle année de croissance pour le cabinet. Ainsi le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013, s'élève à 24 122 milliers d'euros, en croissance purement organique de 11,6% par rapport à l'exercice précédent.

A l'international, le groupe a poursuivi sa montée en puissance, notamment au Maroc et au Brésil. Sur la partie conseil, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit ainsi à 17% en 2013 contre 16% l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2013, le groupe a recruté près de 74 collaborateurs dont 56 consultants. Au 31 décembre 2013, les effectifs totaux du cabinet s'élèvent à 209 collaborateurs (contre 182 au 31 décembre 2012), dont 174 consultants et architectes (contre 156 au 31 décembre 2012).

L'année 2013 reste marquée par la persistance d'un turnover élevé à 20%, un niveau comparable à 2012 et 2011, conséquence de la forte employabilité des consultants OCTO sur le marché.

1.2 Résultat consolidé du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012 retraité*	Variation	2012
Chiffre d'affaires	24 122	21 612	+12%	21 612
Résultat d'exploitation	1 502	994	+51%	458
Marge opérationnelle consolidée	6,2%	4,6%		2,1%
Résultat financier	21	84	-75%	84
Résultat exceptionnel	(6)	46	-113%	46
Résultat net part du groupe	1 183	943	+26%	943
Marge nette consolidée	4,9%	4,4%		4,4%

* Depuis l'exercice 2013, le CIR jusqu'alors comptabilisé en diminution de la charge d'impôt est désormais classé en subvention d'exploitation. Afin de permettre une lecture comparative des comptes consolidés, OCTO présente des comptes 2012 retraités afin de tenir compte de ce changement de méthode. Le montant du CIR s'élève à 536 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012 et 590 milliers d'euros en 2013.

Dans un contexte économique qui reste difficile, avec des cycles de décisions plus longs chez les clients et une pression du marché sur les prix, les indicateurs opérationnels du cabinet sont restés bien orientés au cours de l'année 2013. Ainsi le taux d'activité (congés exclus) des consultants a progressé de 3 points en 2013, à 76% et le prix de vente journalier est resté quasiment stable à 889 € (-1,2%). Cette légère baisse du taux journalier moyen (TJM) s'explique par l'augmentation de la part du chiffre d'affaires réalisé à l'international, en particulier au Maroc et au Brésil où les TJM sont inférieurs. Ainsi le TJM sur la France, qui représente 83% de l'activité conseil, est resté stable sur l'année 2013.

Cette bonne tenue des indicateurs, conjuguée à la croissance des effectifs des consultants (+11,5%) et la maîtrise des achats et autres dépenses d'exploitation (+1%), ont entraîné un accroissement de plus de 50% du résultat d'exploitation, qui s'établit à 1 502 milliers d'euros en 2013, contre 994 milliers d'euros un an plus tôt, soit une marge opérationnelle consolidée de 6,2%.

La contribution de l'international au résultat d'exploitation a fortement augmenté sur l'exercice, passant de -46 milliers d'euros en 2012 à +354 milliers d'euros en 2013, soit une augmentation de 400 milliers d'euros.

Le cabinet rappelle que la contribution économique territoriale (CET), représentant 1,3% du chiffre d'affaires consolidé, est comptabilisée en résultat d'exploitation, conformément aux normes comptables françaises.

Le résultat financier peu significatif (21 milliers d'euros) se compose essentiellement des plus-values réalisées sur les placements obligataires et des pertes de change sur le Brésil. Conformément aux normes comptables françaises, il n'intègre pas la plus-value latente de 47 milliers d'euros à fin 2013 sur un contrat à terme capitalisé non dénoué.

Après comptabilisation d'une charge d'impôt de 301 milliers d'euros, le résultat net part du groupe 2013 s'élève à 1 183 milliers d'euros, en hausse de 26%, représentant une marge nette consolidée de près de 5%.

1.3 Situation financière du groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012	Variation
Immobilisations	1 239	1 444	-14%
Créances clients	8 102	9 457	-14%
Autres créances et comptes de régul.	1 841	1 364	+35%
Trésorerie et assimilés	5 234	3 131	+67%
Total Actif	16 416	15 395	+7%
Capitaux propres part du groupe	8 294	7 878	+5%
Intérêts des minoritaires	45	20	+120%
Provisions	174	161	+8%
Dettes financières	-	151	-100%
Dettes fournisseurs	810	724	+12%
Autres dettes et comptes de régul.	7 093	6 461	+10%
Total Passif	16 416	15 395	+7%

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élevaient à 8 294 milliers d'euros.

L'activité a généré un cash-flow de 3 322 milliers d'euros, notamment grâce à l'amélioration sensible du BFR de près de 1,5 millions d'euros, grâce à une diminution de 1,3 millions d'euros de l'encours clients. Cette diminution du poste clients est le résultat du travail mené en amont (sensibilisation en interne sur l'obtention plus rapide des bons de commande/contrats signés) et en aval (intensification de la relance clients).

Après prise en compte des opérations d'investissement et le versement du dividende 2013, la trésorerie nette d'OCTO s'élève à 5 234 milliers d'euros au 31 décembre 2013, en progression de 2,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Fort de cette situation bilancielle saine, OCTO Technology propose à la prochaine assemblée des actionnaires le 13 mai prochain, le versement d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2013. Sur la base du cours de clôture de l'action le 20 mars (5,55 €), ce dividende procure un rendement brut de 4,5%.

1.4 Activité et résultats de la société

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012	Variation
Chiffre d'affaires	21 009	18 968	+11%
Résultat d'exploitation	544	666	-18%
Marge opérationnelle	2,6%	3,5%	
Résultat financier	80	71	+14%
Résultat exceptionnel	(41)	49	-183%
Résultat net	1 075	875	+23%
Marge nette	5,1%	4,6%	

Le chiffre d'affaires 2013 de la société s'est élevé à 21 009 milliers d'euros, en croissance organique de 11% par rapport à 2012. Cette croissance s'explique par la croissance des effectifs consultants et la bonne tenue des indicateurs opérationnels.

Le résultat d'exploitation s'élève à 544 milliers d'euros contre 666 milliers d'euros un an plus tôt soit une marge opérationnelle de 2,6%. Cette baisse de 18% s'explique majoritairement par l'impact des investissements : baisse de 210 milliers d'euros de la production immobilisée entre 2012 et 2013 et augmentation de 101 milliers d'euros de la dotation aux amortissements.

Le résultat financier, qui s'élève à 80 milliers d'euros, intègre essentiellement les plus-values réalisées sur les cessions de placements, ainsi que la reprise de dépréciation des titres Hubluc enregistrée fin 2012.

Le résultat exceptionnel, négatif à hauteur de -41 milliers d'euros, correspond essentiellement à la moins-value réalisée sur la sortie des titres Hubluc (intégralement couverte par la reprise de dépréciation).

Le résultat net ressort à 1 075 milliers d'euros en hausse de 23%, représentant une marge nette de 5,1%.

1.5 Situation financière de la société

La société OCTO présente une situation financière saine au 31 décembre 2013, avec une trésorerie nette de 3 870 milliers d'euros, et l'absence de dette financière. Les capitaux propres de la société s'établissent quant à eux à 8 281 milliers d'euros y compris le résultat de l'exercice s'établissant à 1 075 milliers d'euros.

2. Faits marquants de l'exercice 2013

2.1 Développement des ventes Appaloosa

Fin 2011, la société a lancé Appaloosa, une plate-forme de distribution d'applications mobiles à destination des entreprises ou de leurs équipes-projet de développement, multi-supports (Apple iOS, Google Android, Microsoft Windows Phone), disponible via le site internet www.appaloosa-store.com.

Appaloosa propose ainsi aux entreprises un store privé en marque blanche, permettant de distribuer leurs applications mobiles à leurs salariés, mais également de faciliter les développements et la distribution d'applications pour les équipes de projets mobiles. La plateforme se veut simple d'utilisation avec une expérience utilisateur comparable à celle des stores publics du marché type Google Play® ou Apple Store®.

Les ventes pour l'exercice 2013 se sont élevées à 141 milliers d'euros en progression de 124% par rapport à 2012 et les perspectives 2014 sont prometteuses. Dans ce contexte, le groupe a décidé de filialiser l'activité au 1^{er} janvier 2014 au sein de la société Appaloosa SAS détenue à 96% par OCTO et de recruter du personnel dédié à son développement technique et commercial.

2.2 Croissance à l'international

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales à l'international s'est élevé à 3 822 milliers d'euros, en progression de 16% par rapport à 2012, avec notamment une forte croissance de l'activité sur le Maroc et le Brésil.

Cette croissance s'est accompagnée d'une augmentation significative de la contribution des filiales internationales au résultat d'exploitation du groupe, à 354 milliers d'euros, en progression de 400 milliers d'euros par rapport à 2012.

2.3 Liquidation de la société Hubluc

En 2011, la société avait pris une participation de 60% dans le capital de la SARL Hubluc, après avoir incubé en interne ce projet porté par 5 salariés. Il s'agissait d'un moteur de recherche complet dédié à la culture au format numérique (www.hubluc.com), permettant de comparer rapidement et facilement le prix proposé par les sites de musique en ligne. Devant le manque de perspectives commerciales, il a été décidé d'un commun accord entre les associés, d'arrêter l'activité et de liquider la société.

3. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2014

Le groupe prévoit pour 2014, un nouvel exercice de croissance de l'activité, tant en France qu'à l'international, et se fixe également pour objectif une nouvelle amélioration de sa marge opérationnelle. L'année 2014 sera également marquée par l'organisation de la 7^{ème} édition de la conférence USI, les 16 et 17 juin prochain.

4. Evènements postérieurs à la clôture

4.1 Arrêt de l'activité en Belgique

Devant les difficultés à faire grandir la filiale belge, qui comptait 4 salariés au 31 décembre 2013, la Direction a décidé au 1^{er} trimestre 2014, d'arrêter progressivement l'activité de cette filiale, afin d'honorer les engagements contractuels pris auprès de ses clients (finalisation des missions en cours). OCTO continuera par la suite d'accompagner ses clients belges directement depuis la France.

5. Activités en matière de recherche et développement

En 2013, la cellule R&D OCTO a produit des travaux dans des domaines variés :

- Travaux de recherche dont le sujet était la loi « Constructale ». En 2013, ils se sont focalisés sur le cadre d'application du concept de Sveltesse au domaine informatique, sous ses aspects méthodologique, organisationnel, d'infrastructure et enfin de langages de programmation. Ces travaux ont donné lieu en 2013 à une invitation à l'Université des Sciences et Technologies de Nanjing en Chine pour la 8^{ème} conférence dédiée à la « Loi Constructale ».
- Travaux sur le développement piloté par les tests : étude sur la capacité à monter en charge et sur la résistance à la régression des langages fonctionnels. Ces travaux ont été étendus en 2013 au déploiement automatique, lui aussi piloté par les tests.
- Travaux de recherche sur l'ergonomie des interfaces gestuelles, portant sur l'intelligibilité de ces nouveaux dispositifs pour les utilisateurs.
- Travaux de recherche sur les nouveaux systèmes de stockage orientés graphes dans plusieurs contextes : graphes sociaux, graphes topologiques.
- Travaux de recherche sur la corrélation par apprentissage automatique dans plusieurs contextes : analyse des mouvements de comptes bancaires, identification de compétences.

Ces travaux collectifs rassemblent le savoir-faire et l'expérience acquise par les experts OCTO depuis sa création dans ces domaines particuliers.

La société bénéficie par ailleurs du crédit d'impôt recherche au titre des activités de recherche lancées en 2008 sur les sujets suivants : ergonomie des interfaces homme-machine, gestion de la sécurité pilotée par les risques, langage de programmation pour usage universel, et architectures incertaines privilégiant la tolérance aux pannes sur la consistance des données.

Au titre de ces travaux de recherche réalisés en 2013, la société a déclaré un crédit d'impôt recherche d'un montant de 590 milliers d'euros.

Pour l'ensemble de son action et de ses projets, OCTO Technology est titulaire depuis 2007, de l'agrément CIR (jusqu'au 31 décembre 2013) et de la qualification d'entreprise innovante délivrée par BPI France (renouvelée en 2013 pour 3 ans), ce qui la rend éligible aux FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation).

6. Formation

Au cours de l'exercice 2013, au titre de la formation professionnelle, les collaborateurs du cabinet ont reçu 719 jours de formations, dont 384 jours de formations externes et 335 jours de formations en interne (dont 189 jours d'USI).

En 2013, les dépenses de formations externes ont représenté un budget de 109 milliers d'euros et la participation à des conférences un budget de 48 milliers d'euros.

Le volume d'heures disponibles au 31 décembre 2013 au titre du DIF s'élève à 5 189 heures.

Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels de la société tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 074 776 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice d'un montant de 1 074 776 € de la façon suivante :

▪ au compte de réserve légale afin de la porter à 10% du capital social* soit :	432,24 €
▪ aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 0,25 € par action* soit :	925 705,25 €
▪ au compte de report à nouveau pour le solde soit :	148 638,51 €

Le montant du compte de report à nouveau s'élèvera ainsi à 1 788 904,46 après affectation.

* au 20 mars 2014, le capital social de la société s'élève à 370 282,10 euros réparti en 3 702 821 actions.

Il est précisé que le montant global du dividende est déterminé sur la base de toutes les actions existantes à ce jour. Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité ne donnant pas droit à dividende et leur nombre ne pouvant être connu avec exactitude qu'au moment de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 20 mai 2014, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux applicables (au taux de 15,5%).

S'agissant des modalités d'imposition du dividende, il est rappelé que les dividendes perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, les dividendes font l'objet, sauf dispense, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21%. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont éligibles à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/12/2012	836 686 €	0,23 €	3 646 460
31/12/2011	1 051 421 €	0,30 €	3 504 735
31/12/2010	1 226 742 €	0,35 €	3 504 977

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe de 1 183 milliers d'euros.

Filiales et participations

1. Activités des filiales

<i>en milliers d'euros</i>		Chiffre d'affaires	Evolution 2013/12	Résultat d'exploitation	Evolution 2013/12	Marge d'exploitation
OCTO Technology SA	Maroc	1 433	+128%	273	+891%	19,0%
OCTO Technology SA	Suisse	1 277	+24%	(15)	-22%	-1,2%
OCTO Technology LTDA	Brésil	1 036	+32%	77	+5%	7,5%
OCTO Technology SPRL	Belgique	532	-35%	21	+62%	4,0%

Données sociales converties au taux moyen 2013 et évolution calculée par rapport à 2012 à taux de change constant

Dans le cadre de son plan stratégique OCTO 2020, le groupe ambitionne de réaliser la moitié de son chiffre d'affaires à l'international à l'horizon 2020. En 2013, la part du chiffre d'affaires hors France s'est élevée à 17% sur l'activité conseil contre 16% en 2012.

La filiale marocaine a connu une accélération très significative de son activité, avec un chiffre d'affaires qui a plus que doublé par rapport à l'année précédente, après une croissance de 25% en 2012, grâce au renforcement de ses équipes et la réalisation d'un projet bancaire d'envergure. Ce fort niveau d'activité a permis à la filiale d'afficher une rentabilité opérationnelle proche de 20%.

La filiale suisse a poursuivi sa croissance avec une hausse de 24% de son chiffre d'affaires, après 11% en 2012, qui suit la croissance de ses effectifs. La légère perte d'exploitation (-1,2%) s'explique par un taux d'activité de ses consultants encore insuffisant.

Bien que pénalisée par la forte baisse du taux de change, la filiale brésilienne a connu une nouvelle année de croissance significative de son activité (+32%) qui lui permet d'afficher une rentabilité opérationnelle très satisfaisante, de l'ordre de 8%.

La filiale belge enfin a connu une nouvelle année difficile, avec une baisse de près d'un tiers de son activité. L'arrivée d'un nouveau consultant couplée à la hausse des prix de vente ont néanmoins permis d'afficher un résultat d'exploitation positif (4%). Devant les difficultés rencontrées à développer cette filiale, le groupe a décidé d'arrêter progressivement son activité en 2014.

Le groupe renouvelle son objectif pour 2014, d'une nouvelle année de croissance significative de son activité à l'international.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2. Prises de participation et de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a eu lieu au cours de l'exercice 2013.

Informations sur le capital et l'actionariat

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote. La répartition du capital de la société s'élevant à 370 282,10 euros est la suivante :

Actionnaires	31/12/2013		31/12/2012	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Société PACH Invest	1 259 327	34,0%	1 259 327	34,8%
Fonds gérés par NextStage	804 672	21,7%	709 807	19,6%
Fonds gérés par ALTO Invest	280 825	7,6%	288 017	8,0%
Fonds gérés Isatis Capital (ex-BNP Paribas PE)	265 000	7,2%	265 000	7,3%
Salariés	243 069	6,7%	228 749	6,3%
Public	849 928	22,8%	866 697	24%
TOTAL	3 702 821	100%	3 617 597	100%

La société PACH Invest est une holding créée en 2007 par François HISQUIN, Ludovic CINQUIN et les associés fondateurs par apport de titres OCTO.

2. Avis de franchissement de seuil

Le 12 août 2013, Nextstage (FCPI) a informé la société avoir franchi à la hausse le seuil des 20%.

3. Evolution du capital

3.1 Exercice de bons de souscriptions d'actions

Le Directoire a constaté au cours de l'exercice 2013 différentes augmentations de capital consécutives à l'exercice de BSA attribuées par l'AGE du 13 juillet 2012.

Plus précisément :

- le Directoire en date du 31 janvier 2013 a constaté l'exercice de 612 369 BSA sur la période allant du 13 janvier 2012 au 31 décembre 2012 et la création de 68 041 actions nouvelles de numéraire en résultant ;
- le Directoire en date du 5 décembre 2013 a constaté l'exercice de 20 016 BSA sur la période allant au 1^{er} janvier 2013 au 30 novembre 2013 et la création de 2 224 actions nouvelles de numéraire en résultant ;
- enfin, le Directoire en date du 13 janvier 2014 a constaté l'exercice de 117 000 BSA sur la période allant au 1^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2013 et la création de 13 000 actions nouvelles de numéraire en résultant.

3.2 Attribution initiale d'actions gratuites

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'année 2013.

3.3 Attribution définitive d'actions gratuites

Le Directoire a constaté au cours de l'exercice 2013 différentes augmentations de capital consécutives à l'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées par le Directoire pour partie en date du 28 janvier 2011 et pour partie en date du 28 novembre 2011.

Plus précisément :

- le Directoire en date du 31 janvier 2013 a constaté à cette date le caractère définitif de l'attribution gratuite de 42 000 actions nouvelles parmi les 50 000 actions attribuées par le Directoire en date du 28 janvier 2011 et a décidé en conséquence l'émission de 42 000 actions nouvelles.
- le Directoire en date du 5 décembre 2013 a constaté à cette date le caractère définitif de l'attribution gratuite de 28 000 actions nouvelles parmi les 32 000 actions attribuées par le Directoire en date du 28 novembre 2011 et a décidé en conséquence l'émission de 28 000 actions nouvelles.

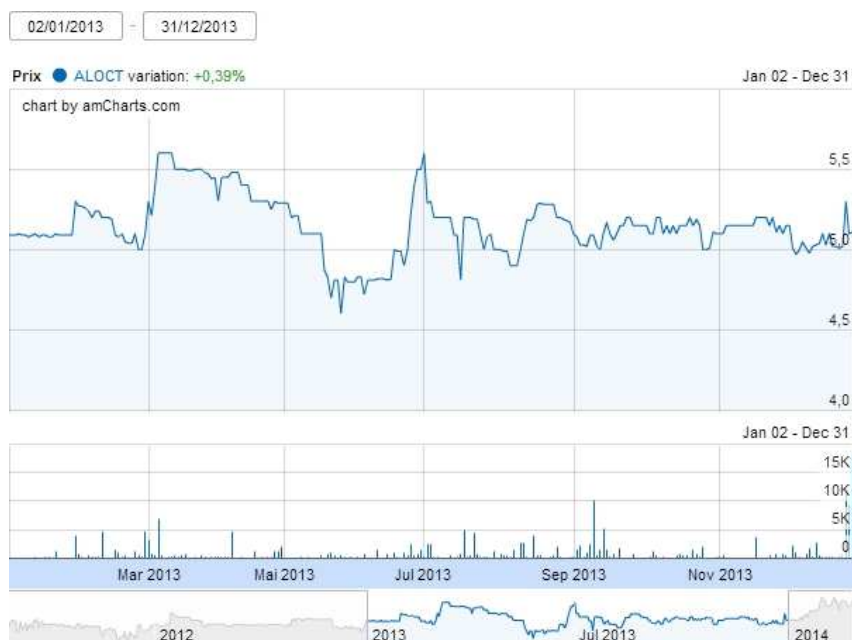
Suite à l'ensemble de ces opérations, le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 370 282,10 euros, divisé en 3 702 821 actions de même valeur nominale.

3.4 Exercice d'options de souscription d'actions

Il n'y a aucun plan d'options de souscription d'actions en cours.

4. Evolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action sur l'année 2013 se présente comme suit :



Le cours de l'action a clôturé à 5,11 euros le 31 décembre 2013 contre un cours de 5,10 euros le 31 décembre 2012, soit une hausse de 0,20% sur l'année 2013.

5. Programme de rachat d'actions

5.1 Contrat de liquidité

Par Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 mai 2009, le Directoire a été autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions en vue de favoriser la liquidité des titres, en l'application de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale annuelle du 16 mai 2012.

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce il convient de préciser qu'un contrat de liquidité a été conclu le 23 février 2012 avec la société Kepler Capital Market (ci-après l'« Animateur ») pour une durée de 2 ans, afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 1^{er} avril 2012.

Il ressort de ce contrat que pour permettre à l'Animateur de réaliser les interventions prévues au contrat de liquidité, la société a porté au crédit du compte de l'Animateur une somme de 30 000 euros. Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 15 milliers d'euros pour l'année 2013.

Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2013 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2012	8 955	5,10 €	45 671 €	16 609 €
Achats	33 191	5,13 €	170 387 €	170 387 €
Ventes	36 986	5,13 €	189 880 €	189 880 €
Situation au 31/12/2013	5 160	5,11 €	26 368 €	36 102 €

5.2 Autocontrôle

En dehors des 5 160 actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2013, la société détient via son gestionnaire de plan d'épargne entreprise (PEE), un reliquat de 4 611 titres au 31 décembre 2013 non utilisés.

6. Situation de l'actionariat salarié

6.1 Plan d'épargne entreprise (PEE)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que les salariés de la société, des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180, ainsi que les anciens salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, détiennent 129 372 actions au 31 décembre 2013, représentant 3,5% du capital de la société.

6.2 Attribution gratuite d'actions

50 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 28 janvier 2011 aux salariés considérés comme hauts potentiels pour la société, et 32 000 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 28 novembre 2011 aux personnes chargées de la Direction d'un secteur ou d'une équipe, sous condition de présence.

Parmi ces 82 000 actions gratuites attribuées les 28 janvier 2011 et 28 novembre 2011, 70 000 ont été acquises définitivement au cours de l'exercice.

Enfin, 9 500 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 21 mai 2012 au profit de salariés de la Société, dont 7 500 actions à Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire de la société. Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L225-197-1 II du Code de Commerce, que ce dernier devra conserver 30% desdites actions jusqu'à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire.

Le nombre d'actions détenu par les salariés au nominatif dans le cadre d'attribution gratuite d'actions et d'attribution d'options de souscription d'actions s'élève à 146 500 actions au 31 décembre 2013, représentant 4% du capital de la société.

Informations relatives aux mandataires sociaux

1. Organes sociaux

OCTO Technology est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. La composition des organes sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est la suivante :

1.1 Composition du Directoire

Le Directoire se compose de deux membres :

- Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire,
- Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire.

1.2 Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se compose de quatre membres :

- Monsieur Nicolas BONTE, Président du Conseil de surveillance,
- Monsieur William BOSQUE, vice-président du Conseil de surveillance et représentant des salariés,
- Monsieur Gérard DEGONSE, membre du Conseil de surveillance,
- Monsieur Jacques LUCAS, membre du Conseil de surveillance.

2. Liste des mandats et des fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société

Nom	François HISQUIN
Mandat actuel	Président du Directoire – Directeur Général
Date d'échéance - durée du mandat	14/03/2017 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Néant
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la société KPIT
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Ludovic CINQUIN
Mandat actuel	Membre du Directoire – Directeur Général France
Date d'échéance - durée du mandat	14/03/2017 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Directeur Général France
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Nicolas BONTE
Mandat actuel	Président du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Directeur Général de la société Novell France
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Jacques LUCAS
Mandat actuel	Membre du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la société EXQIM
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

Nom	Gérard DEGONSE
Mandat actuel	Membre du Conseil de surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président du Conseil de Surveillance de JCDecaux SA Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding Administrateur de DFI
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Directeur Général Finance & Administration de JCDecaux SA Membre du Directoire de JCDecaux SA

Nom	William BOSQUE
Mandat actuel	Vice-président du Conseil du surveillance
Date d'échéance - durée du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2016 - 6 ans
Autres mandats et fonctions exercés dans la société	Directeur Commercial
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant

3. Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations annuelles brutes des membres du Directoire sont les suivantes :

François HISQUIN	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Directoire</i>				
Rémunération fixe	156 000 €	156 000 €	156 000 €	156 000 €
Rémunération variable	82 400 €	47 600 €	47 600 €	42 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	8 340 €	8 340 €	8 340 €	8 340 €
TOTAL	246 740 €	211 940 €	211 940 €	206 340 €

Ludovic CINQUIN	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Directoire</i>				
Rémunération fixe	120 003 €	120 003 €	117 000 €	117 000 €
Rémunération variable	51 540 €	31 040 €	31 120 €	35 120 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	5 137 €	5 137 €	5 137 €	5 137 €
TOTAL	176 680 €	156 180 €	153 257 €	157 257 €

3.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les rémunérations annuelles brutes des membres du Conseil de surveillance sont les suivantes :

Nicolas BONTE	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil de surveillance</i>				
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Gérard DEGONSE	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>				
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

Jacques LUCAS	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>				
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	-	-	-	-
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

William BOSQUE	2013		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Membre du Conseil de surveillance</i>				
Rémunération fixe	91 013 €	91 013 €	88 790 €	88 790 €
Rémunération variable	41 707 €	25 307 €	27 795 €	30 995 €
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	133 720 €	117 320 €	117 585 €	120 785 €

4. Actions gratuites

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013.

Monsieur William BOSQUE, membre du Conseil de surveillance a acquis définitivement au cours de l'exercice 4 000 actions gratuites qui lui avaient été attribuées par le Directoire du 28 novembre 2011 en sa qualité de directeur commercial de la société OCTO Technology. Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

5. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Le 10 septembre 2013, Monsieur François HISQUIN a cédé 10 000 actions à un prix unitaire de 5,2 €.

Information sur les risques financiers et opérationnels

Le cabinet a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1. Risques opérationnels

1.1 Risques liés au contexte économique actuel

Le contexte économique actuel entraîne des fluctuations et des incertitudes sur le niveau d'activité des donneurs d'ordre de la société. Ces derniers tendent ainsi à limiter le recours à des prestations de conseil dans l'attente d'une meilleure visibilité sur leur niveau d'activité. Cela peut se traduire chez certains clients, par des restrictions budgétaires, allant de la réduction de périmètre à l'arrêt de projet, en passant par le report et le décalage de missions, ainsi qu'une pression accrue sur les prix de vente.

Ces éléments pris individuellement ou collectivement peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la marge de la société. A ce jour, le cabinet s'estime relativement épargné par cette situation du fait de son positionnement premium.

1.2 Risques liés aux ressources humaines

OCTO étant une société de prestations de service, la croissance de son activité est étroitement liée à l'évolution de ses effectifs. La forte croissance du cabinet se traduit ainsi par un double enjeu : maintenir un niveau de recrutement élevé (sans assouplir les critères de recrutement) et maîtriser le taux de turnover.

Afin de pallier aux difficultés d'embauche dans un contexte de marché tendu, OCTO investit fortement dans le recrutement, à la fois en termes de moyens RH et de communication, afin de gagner en visibilité et affirmer sa différence sur le marché auprès des recrues potentielles. Les moyens mis en œuvre en 2013 ont quasiment permis d'atteindre le plan de recrutement ambitieux prévu pour l'année avec 56 consultants recrutés pour 60 visés.

Concernant la fidélisation de ses ressources, l'attention est portée au bien-être des consultants, à une politique de rémunération attractive et équitable ainsi qu'à la formation. Le cabinet attache ainsi une grande importance au partage de la connaissance et à l'enrichissement du savoir-faire de ses collaborateurs. Le taux d'activité des consultants (congrés exclus) s'élève ainsi à 76% en 2013 (73% en 2012), un niveau en deçà des sociétés informatiques traditionnelles, permettant de consacrer plus de 20% de leur temps à la formation ainsi qu'à la capitalisation et au partage de leur savoir. La forte employabilité des consultants OCTO qui en résulte, en particulier dans un marché porté par l'innovation digitale, entraîne un niveau de turnover élevé pour le cabinet (20% en 2013 et 2012).

1.3 Risques liés à la facturation au forfait

La part croissante des contrats au forfait dans le chiffre d'affaires, entraîne un risque accru de dépassement pouvant peser sur la rentabilité. A ce titre, la société utilise un outil de gestion développé en interne, permettant de suivre le taux d'avancement de ses projets en temps réel. A chaque clôture mensuelle, un point est réalisé sur l'avancement des forfaits en cours. Historiquement, le nombre et le montant des forfaits en dépassement ne sont pas significatifs.

En 2013, la part du chiffre d'affaires réalisé au forfait s'est élevée à 44% (39% en 2012).

Cette augmentation de la proportion des forfaits est la conséquence du plan stratégique « Vision OCTO 2020 » défini par la société début 2010. Outre le développement à l'international, ce plan inclut la volonté de la société de réaliser davantage de produits labélisés OCTO (applications stratégiques, logiciels métiers, site internet, etc) sur lesquels le cabinet apporte sa vision, de l'idée jusqu'à la mise en production, et sur lesquels OCTO souhaite s'engager sur un résultat.

Dans le contexte économique actuel, il s'agit également pour les clients de définir au préalable le coût d'un projet et respecter ainsi l'enveloppe budgétaire allouée à celui-ci.

1.4 Risques liés aux clients

La clientèle d'OCTO étant majoritairement constituée de grands comptes, le risque de défaut de paiement est très faible.

Par ailleurs le cabinet estime ne pas être en situation de dépendance significative vis-à-vis d'un ou plusieurs clients. Ainsi le premier client a représenté 8% du chiffre d'affaires en 2013 et les cinq premiers clients (qui se renouvellent en partie chaque année) environ un tiers. En outre, le nombre important de clients et la répartition sectorielle équilibrée limitent ce risque.

1.5 Risques liés aux fournisseurs

La société estime ne pas être en situation de dépendance significative vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs. Par ailleurs, la société n'a que très peu recours à la sous-traitance auprès de prestataires externes (environ 1,3% de son chiffre d'affaires en 2013), sa dépendance est donc limitée.

1.6 Risques liés à la concurrence

Le cabinet est confronté à la concurrence de sociétés de conseil à haute valeur ajoutée (Cap Gemini, Accenture, Logica, Valtech, Solucom...) sur son marché ce qui pourrait provoquer :

- une pression sur les prix en raison de l'agressivité commerciale plus ou moins forte sur le marché,
- des difficultés à attirer ou fidéliser des collaborateurs de talents courtisés par les concurrents.

Afin de lutter contre ces phénomènes, OCTO s'est progressivement forgé un savoir-faire reconnu et différenciant, en adoptant un positionnement décalé, animé par des convictions fortes. Cela se traduit par :

- une approche pragmatique, qui repose sur la communication et l'échange avec le client, un savoir-faire outillé et la volonté de maximiser la valeur apportée grâce à une approche incrémentale et itérative,
- le développement de l'expertise de ses consultants par la formation, le partage des savoirs et des meilleures pratiques, ainsi que la mise à disposition de temps pour faire de la R&D,
- la possibilité d'accompagner ses clients sur toutes les phases d'un projet du cadrage fonctionnel jusqu'à la mise en production,
- un engagement fort sur le résultat, en mettant tout en œuvre pour réaliser une prestation et/ou aboutir à un produit de qualité.

1.7 Risques liés aux ouvertures de filiales

Dans le cadre de sa stratégie internationale qui vise à dupliquer le modèle qui a fait son succès en France et à réaliser la moitié de son chiffre d'affaires hors de France à l'horizon 2020, le groupe est amené à ouvrir de nouvelles filiales à l'international.

Ces créations de filiales induisent des coûts de lancement plus ou moins élevés selon les pays. Il s'agit principalement des frais de prospection et des charges fixes inhérentes au démarrage de la filiale. Par ailleurs, chaque pays étant différent, il existe toujours, un risque d'échec commercial a priori, lié par exemple à une inadéquation de l'offre OCTO au marché.

Afin de limiter les coûts de démarrage, le groupe utilise les synergies avec la possibilité de prêts réciproques de consultants entre filiales, afin de pallier aux éventuels pics et creux d'activité, plus sensibles dans une structure de petite taille.

Par ailleurs, afin de limiter le risque commercial, la société mène en amont, un important travail de prospection, afin de sonder l'appétence du marché pour l'offre Octo. Enfin la société souscrit lorsque nécessaire une assurance prospection auprès de la COFACE couvrant les dernières zones géographiques ouvertes en cas d'échec dans ces pays.

2. Risque de liquidité

La croissance rentable du groupe depuis sa création permet de couvrir les investissements courants. Du fait de la politique de croissance organique tant en France qu'à l'international, le groupe ne recourt pas à des financements bancaires.

L'augmentation de capital de 2 millions d'euros réalisée fin 2010, et la double opération d'attribution et d'émission de BSA avec une levée potentielle de 5,7 millions d'euros réalisée en 2012, ont permis au groupe de renforcer sa trésorerie et d'assurer son développement pour les prochaines années. La trésorerie nette du groupe s'établit à 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

3. Risque de marché

3.1 Risque de change

Du fait de ses filiales présentes à l'international, le groupe est exposé aux fluctuations de change des devises marocaine, suisse et brésilienne. La dépréciation de près de 20% du real brésilien en 2013 n'a eu qu'un impact limité dans les comptes consolidés, compte tenu de la contribution encore relative du Brésil dans le chiffre d'affaires groupe.

Des actions de prévention ont néanmoins été entreprises pour limiter l'exposition aux fluctuations futures du cours du real (limitation des flux d'achat de prestations en euros par la filiale brésilienne, passage des personnes détachées en contrat de travail local, etc).

Au-delà du real brésilien, le risque de change reste limité pour le groupe, dans la mesure où l'activité reste très majoritairement réalisée au sein de la zone euro et les taux de change du franc suisse et du dirham marocain sont stables depuis 2 ans.

Compte tenu du niveau de risque d'exposition relatif actuel, aucune couverture de change n'a été mise en place à ce jour. Néanmoins la part croissante de l'activité réalisée à l'international pourrait amener le groupe à réviser cette position dans le futur.

3.2 Risque sur actions

Les seules actions détenues sont les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, ou de façon résiduelle, dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le gestionnaire. Concernant le placement de sa trésorerie, la société a opté pour un fonds capitalisé avec une faible volatilité composé d'obligations d'entreprises européennes plurisectorielles.

3.3 Risque de taux

Du fait de l'absence d'endettement financier, le groupe n'est pas soumis au risque de taux.

4. Risques juridiques

4.1 Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

5. Risques industriels et environnementaux

La société exerce une activité de prestations intellectuelles dont l'impact sur l'environnement est marginal. Par ailleurs OCTO s'est engagé dans une démarche d'économie d'énergie comme l'installation de minuteurs et d'éclairages basse consommation, ayant permis de diminuer la consommation d'électricité.

Informations diverses

1. Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs des comptes annuels par date d'échéance :

<i>en milliers d'euros</i>	Dettes échues	< 30 jours	Dettes à échoir De 30 à 60 jrs	> 60 jours	Sans échéance	TOTAL
2013						
Fournisseurs	69	523				592
Fournisseurs groupe	263	22				285
Fournisseurs à payer	332	545				877
Factures non parvenues					78	78
TOTAL	332	545	0	0	78	955
2012						
Fournisseurs	57	531	-	-	-	589
Fournisseurs groupe	277	29	-	-	-	306
Fournisseurs à payer	335	560	0	0	0	894
Factures non parvenues	-	-	-	-	63	63
TOTAL	335	560	0	0	63	957

La différence entre le total des dettes fournisseurs et le montant du poste fournisseurs au bilan correspond aux jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2013 (19 milliers d'euros).

2. Conventions et engagements visés par l'article L225-86 du Code de commerce

En vertu des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, nous vous informons que la société a conclu un nouveau bail dérogatoire de courte durée au profit de la société KPIT INFOSYSTEMS aux conditions suivantes :

- durée de la sous-location : jusqu'au 31/12/2014, susceptible d'aucune reconduction;
- loyer trimestriel égal à 21 396 euros HT incluant le montant du loyer, des charges locatives et des commodités partagées (internet, électricité et nettoyage).

Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil de surveillance en date du 6 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce, puisque les deux sociétés ont un dirigeant commun.

Le Président invite les actionnaires à prendre connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

3. Informations sur les charges non déductibles

3.1 Dépenses somptuaires (art. CGI 39-4)

Conformément à l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que le montant des loyers et amortissements excédentaires non déductibles sur les véhicules de tourisme, s'élevé à 8 milliers d'euros pour l'année 2013.

3.2 Réintégration de frais généraux (art. CGI 39-5)

Non applicable.

NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>en euros</i>	2013	2012	2011	2010	2009
I. Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	370 282	361 760	351 156	351 151	315 506
- Nombre d'actions émises	3 702 821	3 617 597	3 511 556	3 511 514	3 155 056
II. Résultat global des opérations effectives					
- Chiffres d'affaires hors taxes	21 009 417	18 968 298	17 768 838	17 298 549	14 659 062
- Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 008 949	855 896	820 151	1 723 402	1 114 053
- Impôt sur les bénéfices	(490 496)	(292 964)	(361 215)	(35 817)	140 748
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 074 776	875 109	883 598	1 604 308	920 586
- Montant des bénéfices distribués	925 705	841 707	1 053 467	1 226 756	959 570
- Participation des salariés	-	203 966	114 710	229 689	253 423
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,40	0,32	0,34	0,50	0,31
- Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,29	0,24	0,25	0,46	0,29
- Dividende versé à chaque action	0,25	0,23	0,30	0,35	0,30
IV. Personnel					
- Nombre de salariés (effectif moyen)	165	155	142	132	117
- Montant de la masse salariale	10 289 540	9 143 486	8 777 423	7 947 562	7 033 340
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 984 292	4 562 001	4 370 722	3 926 735	3 358 497

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations accordées au Directoire pour les augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître des délégations accordées au Directoire par l'Assemblée générale au Directoire en matière d'augmentation de capital :

Nature de l'autorisation donnée au Directoire	Date de l'AGO ou AGE	Durée et/ou date d'échéance	Plafond	Montant utilisé	Montant disponible
Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission et attribution à titre gratuit d'actions	AGE 31 décembre 2010	36 mois (31 décembre 2013)	16 107,50 euros (161 075 actions)	9 150 euros (91 500 actions)	- (69 575 actions non utilisées)

Annexe 3 : Rapport spécial sur les plans d'attribution d'actions gratuites (L225-197-4)

Etat des attributions gratuites d'actions aux membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Désignation du plan	Date d'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Date de l'attribution définitive*	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action (à la date d'attribution)
Plan AGA 2011 Hauts potentiels	31 décembre 2010	28 janvier 2011	28 janvier 2013	50 000	6,44 €
Plan AGA 2011 Directeurs	31 décembre 2010	28 novembre 2011	28 novembre 2013	32 000	4,80 €
Plan AGA 2012	31 décembre 2010	21 mai 2012	21 mai 2014	9 500	4,66 €

*Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

1. Attribution initiale d'actions gratuites au cours de l'année 2013 :

Néant.

2. Attribution/acquisition définitive aux dix salariés de la société au cours de l'année 2013, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'actions attribuées définitivement
Dominique BUINIER	salarié	4 000
Damien JOGUET	salarié	4 000
William BOSQUE	salarié et mandataire social	4 000
Hervé LOURDIN	salarié	4 000
David ALIA	salarié	4 000
Julien CABOT	salarié	4 000
Joseph GLORIEUX	salarié	4 000
Benoit LAFONTAINE	salarié	2 000
Benjamin HARTMANN	salarié	2 000
Nelly GRELLIER	salarié	2 000

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Il a été demandé au Directoire d'affirmer que son rapport de gestion comportait tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité de la société ainsi que tous les faits importants qui avaient marqué l'exercice 2013.

En présumant ces informations comme étant suffisantes, le Conseil de surveillance déclare n'avoir pas d'observation particulière à formuler sur les comptes annuels et consolidés, ainsi que le rapport de gestion du Directoire.

En outre, le Conseil approuve l'ordre du jour ainsi que le projet des textes de résolutions proposé par le Directoire à l'Assemblée générale.

Paris, le 21 mars 2014.

Le Conseil de Surveillance

Monsieur Nicolas BONTE

Président du Conseil de surveillance

Monsieur William BOSQUE

Vice-président du Conseil de surveillance

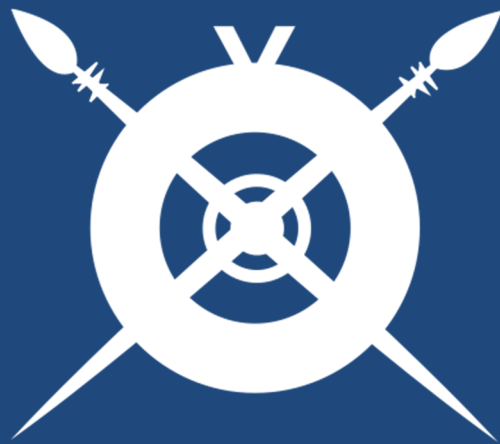
Monsieur Gérard DEGONSE

Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Jacques LUCAS

Membre du Conseil de surveillance

Informations financières



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2013

Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2013	2012 retraité*	2012 publié
Chiffre d'affaires	1	24 122	21 612	21 612
Autres produits d'exploitation		652	847	311
Achats consommés	3	(441)	(505)	(505)
Autres charges d'exploitation	4	(4 142)	(4 032)	(4 032)
Impôts et taxes		(714)	(663)	(663)
Charges de personnel	5	(17 484)	(15 802)	(15 802)
Dotations d'exploitation	6	(490)	(464)	(464)
Résultat d'exploitation	2	1 502	994	458
Résultat financier	7	21	84	84
Résultat courant des sociétés intégrées		1 522	1 078	541
Résultat exceptionnel	8	(6)	46	46
Impôt sur les résultats	9	(301)	(190)	346
Résultat net des sociétés intégrées		1 216	933	933
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-	-
RESULTAT NET		1 216	933	933
Intérêts minoritaires		(32)	(10)	(10)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	10	1 183	943	943

* conférer notes annexes, paragraphe 1.3 Changement de méthode comptable

Bilan consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2013	2012
Immobilisations incorporelles	11	230	368
Immobilisations corporelles	12	763	837
Immobilisations financières	13	245	238
Actif immobilisé		1 239	1 444
Créances clients	14	8 102	9 457
Autres créances et comptes de régularisation	15	1 841	1 364
Valeurs mobilières de placement	16	687	1 091
Disponibilités	16	4 547	2 040
Actif circulant		15 178	13 952
TOTAL ACTIF	2	16 416	15 395
Capital	17	370	362
Primes		5 151	5 046
Réserves consolidées		1 658	1 560
Réserves de conversion		(69)	(34)
Résultat consolidé		1 183	943
Capitaux propres part du groupe		8 294	7 878
Intérêts minoritaires		45	20
Provisions pour risques		16	-
Provisions pour charges		159	161
Provisions	18	174	161
Dettes financières	16	-	151
Dettes fournisseurs	19	810	724
Autres dettes et comptes de régularisation	20	7 093	6 461
Dettes		7 903	7 336
TOTAL PASSIF		16 416	15 395

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Résultat net consolidé	1 216	933
<i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i>		
- Dotations / reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	488	463
- Variation de l'impôt différé	118	(71)
- Plus ou moins-values de cessions d'actifs	50	117
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 871	1 442
Variation du BFR lié à l'activité	1 451	(1 394)
Flux de trésorerie générés par l'activité	3 322	47
Acquisitions d'immobilisations	(299)	(1 007)
Cessions d'immobilisations	23	169
Incidence des variations de périmètre	(22)	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(298)	(838)
Dividendes versés par la société mère	(839)	(1 051)
Augmentation / réduction de capital	107	601
Remboursement avances remboursables	(151)	
Avances remboursables	-	26
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(883)	(425)
Incidence des variations de change	(37)	(14)
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	2 104	(1 229)
Trésorerie à l'ouverture	3 131	4 360
TRESORERIE A LA CLOTURE	5 234	3 131

Etat de variation des capitaux propres consolidés

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux Part du groupe	Intérêts mino-ritaires	TOTAL
Situation au 31/12/2011	351	4 502	1 800	(17)	831	7 467	11	7 478
Variation de capital	11	544	(19)			536	20	556
Distribution de dividendes			(168)		(884)	(1 051)		(1 051)
Affectation en réserves			(53)		53	-		-
Résultat de l'exercice					943	943	(10)	933
Écarts de conversion				(17)		(17)		(17)
Autres mouvements								
Situation au 31/12/2012	362	5 046	1 560	(34)	943	7 878	20	7 898
Variation de capital	9	105	(7)			107		107
Distribution de dividendes					(839)	(839)		(839)
Affectation en réserves			105		(105)	-		
Résultat de l'exercice					1 183	1 183	32	1 216
Écarts de conversion				(35)		(35)	(1)	(36)
Autres mouvements			(1)			(1)	(6)	(7)
Situation au 31/12/2013	370	5 151	1 658	(69)	1 183	8 294	45	8 339

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 actualisé par le règlement CRC 2005-10, ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptable (ANC).

1.2 Principes généraux d'établissement des états financiers

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Coût historique
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés. Les méthodes préférentielles sont retenues dès lors qu'elles trouvent à s'appliquer.

Tous les montants des états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.3 Changement de méthode comptable

Afin d'améliorer la qualité de l'information financière fournie par le groupe, il a été procédé à un changement de méthode relatif à la présentation du crédit d'impôt recherche (CIR) dans le compte de résultat consolidé du groupe. Comptabilisé jusqu'à présent en diminution de la charge d'impôt, il est désormais reclassé en subvention d'exploitation, répondant ainsi au principe des comptes consolidés de la prédominance de la substance sur l'apparence.

L'impact de ce changement porte sur le résultat d'exploitation consolidé et n'affecte pas le résultat net consolidé. Pour l'exercice 2012, le changement amène à une augmentation de 536 milliers d'euros du résultat d'exploitation, correspondant au montant du CIR 2012, et à une augmentation d'autant de la charge nette d'impôts. Pour l'exercice 2013, l'impact du changement est de +590 milliers d'euros en résultat d'exploitation et +590 milliers d'euros en charge nette d'impôts correspondant au montant du CIR 2013. Afin de permettre une lecture comparative des comptes, il est présenté des comptes 2012 retraités, tenant compte de ce changement de méthode.

1.4 Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles OCTO Technology exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice d'un contrôle de fait.

1.5 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 est le suivant :

Sociétés	Siège social	Pays	% d'intérêt	Méthode
OCTO Technology SA N° SIRET : 418 166 096 00051	50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	France	Mère	Intégration globale
OCTO Technology SA	7 avenue du théâtre, 1003 Lausanne	Suisse	90,00%	Intégration globale
OCTO Technology SA	59 avenue Fal Ould Oumeir, 10000 Rabat	Maroc	79,90%	Intégration globale
OCTO Technology SPRL	4 rue des Pères Blancs, B-1040 Bruxelles	Belgique	100,00%	Intégration globale
OCTO Technology LTDA	50 avenue C Berrini, Brooklin Novo, Sao Paulo	Brésil	99,03%	Intégration globale

La société Hubluc SARL détenue à 60% est sortie du périmètre de consolidation, suite à sa liquidation le 7 novembre 2013. Le résultat de la filiale est intégré jusqu'à sa date de liquidation. Cette sortie de périmètre n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

1.6 Principes d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2013, date de clôture de leurs comptes sociaux et retraités le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du groupe.

1.7 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales étrangères ayant une autonomie économique et financière, la monnaie dans laquelle elles tiennent leurs comptes est leur monnaie de fonctionnement. La conversion des comptes des entreprises étrangères s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique,
- Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés pour la part revenant au groupe dans les capitaux propres au poste Réserves de conversion et pour la part des tiers au poste Intérêts minoritaires.

1.8 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés à l'actif, conformément au règlement CRC n°2005-10 ayant actualisé le règlement 99-02.

A ce titre, le groupe a activé les coûts de développement relatifs à la plateforme en ligne Appaloosa, pour un montant de 338 milliers d'euros. Appaloosa fait l'objet d'un amortissement sur 24 mois, depuis le 1^{er} juin 2012, date de sa commercialisation.

Le groupe a également activé les coûts de développement relatifs à la refonte du logiciel de gestion à usage interne pour un montant total de 140 milliers d'euros, dont 31 milliers d'euros en 2013 correspondant à la 2^{ème} phase (nouvelles fonctionnalités). Ce logiciel fait l'objet d'un amortissement sur 5 ans, respectivement à compter du 1^{er} octobre 2012, date de sa première utilisation et du 1^{er} mai 2013, date de mise en production des nouvelles fonctionnalités.

Le montant des frais de recherche et de développement passé directement en charges, y compris la dotation aux amortissements des frais immobilisés, s'établit à 1 701 milliers d'euros en 2013 (1 534 milliers d'euros en 2012).

1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et composées principalement de licences et logiciels. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

1.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Agencements, aménagements, installations générales : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

1.11 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement de ces créances.

1.12 Évaluation des dettes et des créances en monnaies étrangères

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans le compte de résultat.

1.13 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle (valeur liquidative pour les OPCVM et cours moyen du dernier mois pour les titres cotés) devient inférieure.

1.14 Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision pour indemnité de fin de carrière correspondant à l'indemnisation prévue par la convention Syntec dont dépend la société OCTO Technology SA est comptabilisée.

Les principales hypothèses retenues pour valoriser la provision sont les suivantes :

- Méthode retenue : rétrospective des unités de crédits projetés
- Âge de départ à la retraite : 65-67 ans
- Salaire moyen retenu : 1/13^{ème} de rémunération annuelle
- Taux d'actualisation *Iboxx Corporate AA 10+* au 31 décembre 2013 : 3,17%
- Taux de survie d'après la table INSEE
- Taux de charges sociales : 50%

1.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature de la prestation.

- Les prestations en régie correspondent à de la mise à disposition de compétences et d'expertises. Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que la prestation est réalisée. Celui-ci correspond aux temps passés en jours, valorisés au prix de vente journalier contractuel.
- Les prestations au forfait correspondent à la réalisation d'une mission aboutissant à un livrable, une synthèse ou un produit selon le type de prestations (conseil ou réalisation). Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement technique de la mission, correspondant en principe aux temps passés. Lorsqu'il apparaît un décalage, un retard ou une avance, entre le temps consommé et l'avancement effectif du projet, le chiffre d'affaires est reconnu suivant l'avancement effectif.

Des factures à établir et produits constatés d'avance sont comptabilisés, lorsque la facturation n'est pas en ligne avec la réalisation des prestations. Il s'agit principalement pour les régies du délai de facturation, et pour les forfaits, de l'échéancier de facturation.

1.16 Charges de personnel

Selon le principe général de prédominance de la substance sur l'apparence, et conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le produit résultant du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice.

1.17 Impôts et taxes

Conformément à la position de l'ANC, la Contribution économique territoriale (CET) est comptabilisée en charges d'exploitation. Celle-ci représente 1,3% du chiffre d'affaires consolidé.

1.18 Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels incluent les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations qui ne sont pas directement liés à l'exploitation de la société et qui ne présentent pas un caractère récurrent.

1.19 Impôt sur les résultats

La charge d'impôt est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés. Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est désormais comptabilisé en subvention d'exploitation.

1.20 Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions majoré du nombre total d'actions restant à émettre lors de la conversion des instruments dilutifs, actions gratuites et bons de souscription d'actions.

2. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

Information par secteur d'activité des clients

<i>en milliers d'euros</i>	2013		2012	
Banque, Finance, Assurance	9 946	41%	8 701	40%
Télécoms, Internet, Média, Loisirs	6 924	29%	5 985	28%
Services, Industrie, Distribution, Energie	6 174	26%	5 944	28%
Autres (USI, Appaloosa, formations, etc)	1 077	4%	983	4%
TOTAL	24 122	100%	21 612	100%

Information par secteur géographique

<i>en milliers d'euros</i>	2013		2012	
France	20 301	84%	18 313	85%
Maroc	1 368	6%	568	3%
Brésil	1 036	4%	900	4%
Suisse	950	4%	1 000	5%
Belgique	468	2%	831	4%
TOTAL	24 122	100%	21 612	100%

Note 2 | Autres informations sectorielles

▪ Résultat d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012 pro forma	2012
France	1 148	1 040	504
Maroc	267	23	23
Brésil	53	(48)	(48)
Suisse	(20)	(25)	(25)
Belgique	54	4	4
TOTAL	1 502	994	458

▪ Actif

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
France	15 168	14 670
Maroc	801	294
Brésil	235	227
Suisse	146	162
Belgique	66	42
TOTAL	16 416	15 395

Note 3 | Achats consommés

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Sous-traitance	(344)	(402)
Achats non stockés	(97)	(102)
TOTAL	(441)	(505)

Note 4 | Autres charges d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Locations immobilières et charges locatives	(1 036)	(955)
Formation, conférences et séminaires	(403)	(258)
Honoraires	(397)	(433)
Relations publiques et communication (y compris l'USI)	(839)	(882)
Frais de déplacements et missions	(800)	(839)
Frais télécoms et internet	(233)	(269)
Frais de recrutement	(138)	(108)
Autres charges	(296)	(288)
TOTAL	(4 142)	(4 032)

Note 5 | Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Salaires et traitements	(12 111)	(10 652)
Charges sociales	(5 254)	(4 824)
Autres charges de personnel	(119)	(122)
Participation des salariés	-	(204)
TOTAL	(17 484)	(15 802)

L'effectif moyen du cabinet se détaille comme suit :

	2013	2012
France	165	155
Maroc	8	5
Suisse	9	7
Belgique	4	3
Brésil	9	6
TOTAL	195	176

Note 6 | Dotations d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Amortissements des immobilisations incorporelles	(231)	(144)
Amortissements des immobilisations corporelles	(244)	(240)
Provision pour risques	(16)	-
Provision pour engagements de retraite	-	(79)
TOTAL	(490)	(464)

Note 7 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	9	12
Résultat net de cessions des VMP	36	(20)
Produits d'intérêts	8	-
Charges d'intérêts	(1)	(1)
Résultat net de change	(31)	(3)
Dotations aux dépréciations et provisions	0	-
Reprises sur dépréciations et provisions	-	95
TOTAL	21	84

Les plus-values latentes relatives à un placement obligataire capitalisé, s'élevant à 47 milliers d'euros au 31 décembre 2013, n'ont pas été reconnues en résultat financier, conformément au règlement 99-02. La reprise de dépréciation comptabilisée sur l'exercice 2012 correspondait aux moins-values latentes sur les placements en obligations constatées fin 2011.

Note 8 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Résultat de cession des titres	-	117
Résultat de cession d'immobilisations	(2)	(12)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(4)	(67)
Autres produits exceptionnels	-	8
Reprises sur provisions	-	1
TOTAL	(6)	46

Note 9 | Impôt sur les résultats

▪ Détail de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012 Pro forma	2012
Impôts sur les bénéfices	(184)	(271)	(271)
Autres crédits et réductions d'impôts	1	10	545
Charge courante d'impôt (Produit)	(183)	(262)	274
Impôts différés	(118)	71	71
Charge réelle d'impôt	(301)	(190)	346

▪ Preuve d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012 pro forma	2012
Résultat comptable avant impôt	1 517	1 123	587
Taux courant d'imposition	33,33%	33,33%	33,33%
Charge théorique d'impôt	(506)	(374)	(196)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	5	5	5
Différences permanentes	195	170	(8)
Autres crédits et réductions d'impôts	5	9	545
Charge réelle d'impôt (Produit)	(301)	(190)	346

Note 10 | Résultat par action

	2013	2012
Résultat net part du groupe	1 183	943
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	3 659 945	3 537 511
Résultat net par action (€)	0,32	0,27
Nombre d'actions gratuites à émettre et exerçables	9 500	79 500
Nombre de BSA exerçables converti en nombre d'actions	575 707	590 931
Nombre total de titres y compris instruments dilutifs	4 245 152	4 207 942
Résultat net dilué par action (€)	0,28	0,22

Note 11 | Immobilisations incorporelles

▪ Valeur brutes

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écart de conversion	2013
Frais d'établissement	1		-	-	-	1
Logiciels, licences	646	62	(73)	72	-	707
Immobilisations en cours	41	31	-	(72)	-	-
TOTAL	689	93	(73)	-	-	708

L'augmentation du poste logiciels et licences correspond principalement à l'activation des coûts de développement du logiciel à usage interne pour un total de 72 milliers d'euros dont 31 milliers activés en 2012 (compte immobilisations en cours).

▪ Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Dotation	Diminution	Écart de conversion	2013
Frais d'établissement	(1)	-	-	-	(1)
Logiciels, licences	(320)	(231)	(73)	-	(477)
TOTAL	(321)	(231)	(73)	-	(478)

La diminution de 73 milliers d'euros des logiciels et des amortissements afférents correspond à des mises au rebut.

Note 12 | Immobilisations corporelles

▪ Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écart de conversion	2013
Immobilisations corporelles	1 681	177	(168)	-	(5)	1 686
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 681	177	(168)	-	(5)	1 686

La ligne immobilisations corporelles comprend essentiellement les agencements, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

▪ Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Dotation	Diminution	Écart de conversion	2013
Autres immobilisations corporelles	(844)	(244)	164	2	(923)
TOTAL	(844)	(244)	164	2	(923)

Note 13 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2013
Prêts	15	-	-	-	15
Dépôts et cautionnements versés	223	30	(23)	-	230
TOTAL	238	30	(23)	-	245

Note 14 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Clients	4 064	6 760
Clients factures à établir	4 038	2 697
Dépréciation des créances clients	-	-
TOTAL	8 102	9 457

Note 15 | Autres créances et comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Variation	Écart de conversion	Variation périmètre	2013
Avances et acomptes versés	1	15	(2)	-	14
Créances sociales	17	50	-	-	67
Créances fiscales	232	99	(2)	-	329
Impôts sur les bénéfices	545	307	(3)	-	848
Impôts différés actifs	258	(114)	2	-	144
Actionnaires – capital appelé non versé	-	91	-	-	91
Autres créances	19	(6)	-	-	13
Charges constatées d'avance	292	43	-	-	335
TOTAL	1 364	483	(6)	-	1 841

Note 16 | Trésorerie nette

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Variation	Écarts de conversion	Variation périmètre	2013
Valeurs mobilières de placement (VMP)	1 093	(389)	(14)	-	689
Dépréciation des VMP	(2)	-	-	-	(2)
Disponibilités	2 040	2 553	(23)	(22)	4 547
Trésorerie active	3 132	2 164	(37)	(22)	5 234
Avances remboursables	(151)	151	-	-	-
Trésorerie passive	(151)	151	-	-	-
TOTAL	2 981	2 315	(37)	(22)	5 234

Note 17 | Capital

▪ Composition du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Capital social au 31 décembre 2012	3 617 597	0,1 €
Augmentation du capital :		
- Attribution définitive d'actions gratuites aux salariés	70 000	0,1 €
- Exercice de bons de souscription d'actions*	15 224	0,1 €
Capital social au 31 décembre 2013*	3 702 821	0,1 €

*dont 117 000 BSA (soit 13 000 actions) souscrits non versés

▪ Instruments dilutifs

Plan d'attribution d'actions gratuites	« 2012 »
Date d'assemblée	31/12/2010
Date du directoire	21/05/2012
Nombre total d'actions allouées à la date d'octroi	9 500
Nombre d'actions attribuées au 31/12/2012	0
Date d'attribution définitive	21/05/2014
Nombre d'actions pouvant être allouées au 31/12/2012 (net des radiations)	9 500

Plan de bons de souscription d'actions	« 2012 BSA »	« 2012 BSA managers »
Date d'assemblée	13/07/2012	13/07/2012
Date du directoire	-	16/10/2012
Nombre total de BSA alloués à la date d'octroi	3 511 556	2 999 700
Nombre total de BSA souscrits à la date d'octroi	-	2 419 200
Nombre de BSA exercés au 31/12/2013	749 385	-
Nombre de BSA en circulation au 31/12/2013	2 762 171	2 419 200
Montant reçu suite à l'exercice de BSA	582 855 €	-
Montant reçu suite à la souscription de BSA	-	74 995 €
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	306 907	268 800
Augmentation de capital potentielle en euros	2 148 349	1 881 600

Note 18 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Dotations	Reprises	2013
Provision pour risques	-	16	-	16
Provision pour indemnités de fin de carrière	161	-	(3)	158
TOTAL	161	16	(3)	174

Note 19 | Dettes fournisseurs

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Fournisseurs	649	594
Fournisseurs factures non parvenues	143	112
Jetons de présence	19	19
TOTAL	810	724

Note 20 | Autres dettes et comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	2012	Variation	Écarts de conversion	Variation périmètre	2013
Dettes sociales	3 444	547	(12)	-	3 979
Dettes fiscales	2 064	4	(5)	-	2 063
Impôts sur les bénéfices	125	(34)	(3)	-	87
Impôts différés passif	0	2	-	-	2
Autres dettes	223	(56)	(1)	(5)	162
Produits constatés d'avance	606	194	-	-	800
TOTAL	6 461	657	(21)	(5)	7 093

Note 21 | Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	JF Plantin				Mazars				Cabinets locaux			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit												
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i>												
- Emetteur	28	27	100%	86%	-	-			-	-		
- Filiales intégrées globalement	-	-			18	18	100%	100%	5	5	100%	100%
<i>Autres diligences et prestations directement liées</i>												
- Emetteur	-	5	0%	14%					-	-		
- Filiales intégrées globalement	-	-							-	-		
Sous-total	28	32	100%	100%	18	18	100%	100%	5	5	100%	100%
Autres prestations rendues												
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-			-	-			-	-		
Sous-total												
TOTAL	28	32	100%	100%	18	18	100%	100%	5	5	100%	100%

Note 22 | Engagements hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	TOTAL	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés				
Location locaux	730	730	-	-
TOTAL	730	730	-	-
Engagements reçus				
Sous-location locaux	86	86	-	-
TOTAL	86	86	-	-

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice de 1 216 milliers d'euros ;
- la justification de mes appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes consolidés sont, au regard du règlement n° 99-02 et de ses actualisations, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note 1.3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation du crédit d'impôt recherche.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

⇒ Changement de méthode comptable

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1.3 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de la présentation du crédit d'impôt recherche en résultat d'exploitation et non plus en minoration de la charge d'impôt.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié la correcte application du changement de méthode et de la présentation qui est faite.

⇒ Activation des frais de développement (méthode préférentielle)

La note 1.8 de l'annexe intitulée « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement de logiciels à l'actif du bilan.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, j'ai examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et me suis assuré que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

⇒ Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 1 de l'annexe intitulée « Principes et méthodes comptables » expose en rubrique 1.15 les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires et précise en particulier la méthode de l'avancement retenue par votre société pour le suivi des contrats au « forfait ».

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 18 avril 2014

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires	21 009	18 968
Production immobilisée	31	241
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	15	30
Autres produits	13	38
Produits d'exploitation	21 068	19 278
Achats	(8)	(11)
Autres achats et charges externes	(4 131)	(3 934)
Impôts et taxes	(595)	(561)
Salaires	(10 290)	(9 143)
Charges sociales	(4 984)	(4 562)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(467)	(366)
Autres charges	(49)	(34)
Charges d'exploitation	(20 524)	(18 612)
Résultat d'exploitation	544	666
Quote-part sur opérations faites en commun	-	-
Produits financiers	85	150
Charges financières	(5)	(79)
Résultat financier	80	71
Résultat courant avant impôt	625	737
Produits exceptionnels	13	161
Charges exceptionnelles	(53)	(112)
Résultat exceptionnel	(41)	49
Participation des salariés	-	(204)
Impôt sur les bénéfices	490	293
RESULTAT NET	1 075	875

Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Immobilisations incorporelles	228	367
Immobilisations corporelles	720	794
Immobilisations financières	475	484
Actif immobilisé	1 423	1 645
Créances clients	8 037	9 040
Autres créances	1 891	1 514
Capital souscrit appelé non versé	91	0
Valeurs mobilières de placement	563	1 065
Disponibilités	3 308	1 472
Actif circulant	13 889	13 091
Charges constatées d'avance	327	287
TOTAL ACTIF	15 639	15 023
Capital	370	362
Primes	5 151	5 046
Réserve légale	37	35
Report à nouveau	1 640	1 612
Résultat de l'exercice	1 075	875
Provisions réglementées	8	4
Capitaux propres	8 281	7 935
Provisions pour risques	16	-
Provisions pour charges	-	-
Provisions	16	-
Emprunts et dettes financières	-	151
Dettes fournisseurs	974	976
Dettes fiscales et sociales	5 382	5 142
Autres dettes	218	224
Dettes	6 574	6 493
Produits constatés d'avance	768	596
TOTAL PASSIF	15 639	15 023

Tableau de flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Résultat net	1 075	875
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	439	399
Plus-values sur cession d'immobilisations	49	(127)
Marge brute d'autofinancement	1 563	1 147
<i>Variation du BFR</i>		
- Variation des créances d'exploitation	614	(1 736)
- Variation des dettes d'exploitation	368	625
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	2 545	36
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(92)	(261)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(150)	(699)
Acquisition d'immobilisations financières	(4)	(59)
Cession d'immobilisations corporelles	-	41
Cession d'immobilisations financières	-	117
Réduction d'immobilisations financières	-	-
Variation des dettes sur immobilisations	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(246)	(861)
Augmentation de capital	107	551
Dividendes versés	(839)	(1 051)
Avances remboursables	(151)	26
Augmentation des avances en compte courant	(82)	126
Remboursement des avances en compte courant	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(965)	(348)
VARIATION DE TRESORERIE	1 334	(1 173)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 537	3 710
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 870	2 537

Notes annexes aux comptes annuels

1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2013 a été marqué par les événements suivants :

- Activation des coûts de développement du nouveau logiciel de gestion interne pour un montant de 31 milliers d'euros ;
- Liquidation de la SARL Hubluc, dans laquelle OCTO détenait une participation de 60% qui a entraîné la constatation d'une moins-value de 32 milliers d'euros apparaissant en résultat exceptionnel, couverte par une reprise de dépréciation de même montant, comptabilisée en résultat financier.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 modifié par les règlements ultérieurs, ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation applicables aux comptes individuels (PCG art. 311-3.2) sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n°2004-06.

A ce titre, le groupe a activé les coûts de développement relatifs à la refonte du logiciel de gestion à usage interne pour un montant total de 140 milliers d'euros, dont 108 milliers d'euros en 2012 et 31 milliers d'euros en 2013. La première phase de ce logiciel fait l'objet d'un amortissement sur 5 ans, à compter du 1er octobre 2012, date de sa première utilisation et la seconde phase à compter du 1er mai 2013, date de mise en production des nouvelles fonctionnalités.

Pour mémoire, le groupe a également activé en 2012, les coûts de développement relatifs à la plateforme en ligne Appaloosa, pour un montant de 338 milliers d'euros. Cette plateforme fait l'objet d'un amortissement sur 24 mois, depuis le 1er juin 2012.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 7 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ans
- Véhicule de tourisme : 5 ans

2.5 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- Pour les prestations en régie, le chiffre d'affaires et les coûts sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.
- Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation selon la méthode à l'avancement.

2.10 Charges de personnel

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le produit résultant du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice.

2.11 Impôts sur les sociétés

Conformément à la position du Collège de l'ANC du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

2.12 Changement de méthode

Néant.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12	Acquisitions	Diminutions	31/12/13
Logiciels, licences	643	133	73	703
Immobilisations incorporelles en cours	41	31	72	-
Installations et agencements divers	538	6	5	539
Matériel de transport	68	-	-	68
Matériel de bureau et informatique	675	144	163	656
Mobilier de bureau	289	-	-	289
Autres immobilisations corporelles	14	-	-	14
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	2 267	314	313	2 268

3.2 Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12	Dotations	Reprises	31/12/13
Logiciels, licences	(317)	(230)	73	(475)
Installations et agencements divers	(167)	(55)	5	(218)
Matériel de transport	(9)	(9)	-	(18)
Matériel de bureau et informatique	(412)	(131)	159	(384)
Mobilier de bureau	(200)	(24)	-	(225)
TOTAL	(1 106)	(450)	237	(1 320)

4. Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12	Acquisitions	Diminutions	31/12/13
Titres de participation	237		45	192
Créances rattachés à des participations	50	1	-	51
Prêts	15	-	-	15
Dépôts et cautionnements versés	212	4	-	216
TOTAL	515	5	45	475

5. Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12	Dotations	Reprises	31/12/13
Titres de participation	(31)	-	31	-
Valeurs mobilières de placement	(2)	(0)	-	(2)
TOTAL	(33)	(0)	31	(2)

6. Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/12	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Variation de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/13
Capital social	362			8			370
Prime d'émission	4 971			105			5 076
Bons de souscription d'actions	75						75
Réserve légale	35	1					37
Report à nouveau	1 613	34		(7)			1 640
Résultat de l'exercice	875	(35)	(839)		1 075		1 075
Provisions réglementées	4					4	8
TOTAL	7 935	-	(839)	(107)	1 085	4	8 281

Les provisions réglementées correspondent à de l'amortissement dérogatoire généré par la valeur résiduelle des véhicules.

7. Capital social

7.1 Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 370 282,1 euros au 31 décembre 2013, se composant en 3 702 821 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 617 597	0,1 €	361 759,7 €
Actions nouvelles émises pendant l'exercice	85 224	0,1 €	8 522,4 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 702 821	0,1 €	370 282,1 €

7.2 Variation du capital au cours de l'exercice

L'augmentation de capital de 8 522,40 euros constatée sur l'exercice 2013 correspond à :

- l'acquisition définitive de 70 000 actions gratuites dans le cadre des plans décidés par les Directoires en date du 28 janvier et 28 novembre 2011 soit une augmentation de capital de 7 000 euros ;
- l'exercice de 137 016 BSA gratuits correspondant à 15 224 actions, soit une augmentation de capital de 1 522,40 euros

7.3 Participation des salariés au capital de la société

Le Directoire en date du 28 janvier 2011 a attribué 50 000 actions gratuites aux salariés considérés comme hauts potentiels pour la société, et le Directoire en date du 28 novembre 2011 a attribué 32 000 actions gratuites aux personnes chargées de la Direction d'un secteur ou d'une équipe, sous condition de présence. Parmi ces 82 000 actions gratuites attribuées les 28 janvier 2011 et 28 novembre 2011, 70 000 ont été acquises définitivement au cours de l'exercice.

Enfin, 9 500 actions gratuites ont été attribuées par le Directoire en date du 21 mai 2012 au profit de salariés de la Société, dont 7 500 actions à Monsieur Ludovic CINQUIN, membre du Directoire de la société

Le Directoire en date du 16 octobre 2012 a décidé, sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2012, l'émission des BSA managers, celle-ci ayant pour objectif de fidéliser les principaux managers d'OCTO et leur donner un mécanisme supplémentaire d'intéressement au développement du cabinet.

Dans ce cadre, 2 999 700 BSA managers ont ainsi été émis et 2 419 200 souscrits aux conditions suivantes :

- Prix d'émission des BSA managers : 0,031 euros

- Parité et prix d'exercice des BSA: 9 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle au prix de 7 euros
- Période d'exercice des BSA : du 16 octobre 2014 au 15 juin 2017
- Montant de l'augmentation de capital maximum correspondante : 1 881 600 euros, prime d'émission incluse

8. Provisions

Le poste provisions intègre une provision pour litige d'un montant de 16 milliers d'euros.

9. Etat des créances et des dettes

9.1 Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	51	51		
Prêts	15	15		
Dépôts et cautionnements	216		216	
Créances clients	8 037	8 037		
Personnel et comptes rattachés	4	4		
Etat - Impôts sur les bénéfices	826	826		
Etat - TVA	168	168		
Compte courant associés	971	971		
Autres créances	14	14		
Charges constatées d'avance	327	327		
TOTAL	10 628	10 412	216	

9.2 Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	-			
Dettes fournisseurs	974	974		
Personnel et comptes rattachés	1 607	1 607		
Dettes sociales	2 109	2 109		
Etat - Impôts sur les bénéfices	-			
Etat - TVA	1 598	1 598		
Etat - Autres impôts et taxes	67	67		
Compte courant associés	-			
Autres dettes	218	218		
Produits constatés d'avance	768	768		
TOTAL	7 342	7 342		

10. Produits et charges constatés d'avance

10.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élevant à 768 milliers d'euros, exclusivement à caractère d'exploitation, correspondent aux prestations facturées en avance aux clients, ainsi qu'aux places vendues pour l'USI 2014.

10.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevant à 327 milliers d'euros à caractère exclusivement d'exploitation, se composent essentiellement du loyer et des charges locatives relatifs au 1^{er} trimestre 2014.

11. Produits à recevoir et charges à payer

11.1 Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2013
Clients - Factures à établir	3 723
Associés - Intérêts sur comptes courants	13
Divers - Produits à recevoir	-
TOTAL	3 736

11.2 Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2013
Fournisseurs - Factures non parvenues	78
Clients - Avoirs à établir	123
Personnel - Congés payés	523
Participation des salariés	-
Provision primes à verser	1 080
Provision charges sociales à payer	801
Personnel - Charges à payer	251
Etat - Charges à payer	67
TOTAL	2 923

12. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	France	Export	TOTAL
Ventes de biens	20	-	20
Prestations de services	20 073	917	20 990
TOTAL	20 093	917	21 009

13. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2013
Produits d'intérêts des comptes courants	13
Résultat net de cessions des VMP	36
Reprises sur dépréciations et provisions	31
TOTAL	80

14. Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/13
Moins-values sur sortie de titres	(32)
Moins-values sur sortie d'immobilisations	(4)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(4)
TOTAL	(41)

15. Impôts sur les bénéfices

15.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	Base	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	625	487	1 113
Résultat exceptionnel	(41)	3	(38)
Participation	-	-	-
Résultat comptable	584	490	1 075

La charge courante d'impôt inclut le crédit d'impôt recherche au titre de 2013 d'un montant de 590 milliers d'euros.

15.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Base d'imposition
Contribution sociale de solidarité des sociétés	35
Participation des salariés y compris forfait social	-
Effort construction	43
Plus-values latentes sur VMP	47
Allègements de la dette future d'impôt	126
Néant	-
Accroissements de la dette future d'impôt	-

16. Engagements financiers hors bilan

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élève à 158 milliers au 31 décembre 2013. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

La société a conclu avec sa filiale suisse, une convention de postposition de créances en date du 8 janvier 2010. Il s'agit d'un contrat par lequel la créance que la société a sur sa filiale suisse pour un montant de 195 milliers de francs suisses (soit environ 162 milliers d'euros) est positionnée derrière toutes les autres créances actuelles et futures. Les créances post positionnées sont soumises à un remboursement différé qui interviendra lorsque l'actif sera suffisant.

Enfin la société a signé un nouveau bail au 1^{er} janvier 2012 d'une durée de 9 ans, pour un loyer annuel de 705 milliers d'euros (au 1^{er} janvier 2014), avec possibilité de résiliation tous les 3 ans.

17. Rémunération des organes de direction et de surveillance

<i>en milliers d'euros</i>	Directoire	Conseil de surveillance
Rémunérations brutes versées en 2013	368	135
TOTAL	368	135

18. Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	157	-
Employés	8	-
TOTAL	165	-

19. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

<i>en milliers d'euros</i>	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation	
	liées	
Participations nettes	192	-
Créances rattachées à des participations	51	-
Créances clients et comptes rattachés	873	-
Comptes courants	880	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285	-
Produits financiers	13	-

20. Tableau liste des filiales et participations

20.1 Renseignements détaillés sur les filiales et participations

<i>en milliers de devises locales</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultat net
Filiales (détenues à + de 50%)				
OCTO Technology SA – Suisse (CHF)	100	(235)	90%	(30)
OCTO Technology SA – Maroc (MAD)	300	2 211	79,9%	2 143
OCTO Technology SPRL - Belgique (€)	20	(92)	100%	54
OCTO Technology LTDA – Brésil (R\$)	207	259	99%	49
Participations (entre 10 et 50%)				
Néant	-	-	-	-

20.2 Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	-	192	-	-
Nette	-	192	-	-

21. Honoraires du Commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaires aux comptes (JF Plantin) s'élèvent à 28 milliers d'euros pour l'exercice 2013, au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice de 1 075 milliers d'euros ;
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

⇒ Activation des frais de développement (méthode préférentielle)

La note 2.2 de l'annexe intitulée « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement de logiciels à l'actif du bilan.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, j'ai examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et me suis assuré que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

⇒ Dépréciation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2013 s'établit à 192 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues.

⇒ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Votre société constate son chiffre d'affaires selon les modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe et retient en particulier la méthode de l'avancement pour le suivi des contrats au « forfait ».

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations d'avancement et de résultats à terminaison de ces contrats, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 18 avril 2014

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

⇒ *Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé*

J'ai par ailleurs été informé de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 16 mai 2012, sur rapport spécial du Commissaire aux comptes du 27 avril 2012.

1. Convention de sous-location

- *Nature et modalités :*

Votre société a conclu en date du 30 janvier 2012 un bail de sous-location de locaux au profit de la société KPIT INFOSYSTEMS France. Les termes de ce bail prévoient une mise à disposition d'une superficie de 127 m² dans les locaux d'OCTO TECHNOLOGY situés au 50, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), pour une durée ferme de deux années à compter du 1er janvier 2012 et sur la base d'un loyer trimestriel fixé à 20 200 € hors taxes et charges comprises.

L'exécution de cette convention a conduit votre Société à enregistrer un produit d'un montant de 84 116 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- *Personne concernée* :

Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire, Directeur Général et actionnaire de votre société, est également Président de la société KPIT INFOSYSTEMS France.

- *Autorisation* :

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa réunion intervenue le 26 janvier 2012.

Paris, le 18 avril 2014

Jean-François PLANTIN

Commissaire aux Comptes

Président Honoraire et membre de la Compagnie Régionale de Paris

Texte des résolutions de l'Assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire du 13 mai 2014



Première résolution (Approbation des comptes de l'exercice 2013 – Quitus)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire pour leur gestion durant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 et donne quitus aux membres du Conseil de surveillance.

Deuxième résolution (Affectation du bénéfice- distribution de dividendes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, décide sur proposition du Directoire d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui s'élève à la somme de 1 074 776 euros de la façon suivante :

- au compte de réserve légale afin de la porter à 10% du capital social* soit : 432,24 €
- aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 0,25 € par action* soit : 925 705,25 €
- au compte de report à nouveau pour le solde soit : 148 638,51 €

Le montant du compte de report à nouveau s'élèvera ainsi à 1 788 904,46 € après affectation.

* au 20 mars 2014, le capital social de la société s'élève à 370 282,10 euros réparti en 3 702 821 actions.

Il est précisé que le montant global du dividende est déterminé sur la base de toutes les actions existantes à ce jour. Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de liquidité ne donnant pas droit à dividende et leur nombre ne pouvant être connu avec exactitude qu'au moment de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 20 mai 2014, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux applicables (au taux de 15,5%).

S'agissant des modalités d'imposition du dividende, il est rappelé que les dividendes perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant d'un abattement de 40%.

Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, les dividendes font l'objet, sauf dispense, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21%. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont éligibles à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/12/2012	836 686 €	0,23 €	3 646 460
31/12/2011	1 051 421 €	0,30 €	3 504 735
31/12/2010	1 226 742 €	0,35 €	3 504 977

Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013 – Quitus)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution (Quitus aux commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, donne pour cet exercice quitus entier et sans réserve de son mandat au Commissaire aux comptes.

Cinquième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, conformément aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, en bourse ou autrement, afin d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres.

L'Assemblée générale autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société, soit un maximum de 370 282 actions, pour un prix d'achat représentant un montant total maximum de 2 500 000 euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix de rachat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la société qui interviendrait pendant la durée de validité de l'autorisation.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de favoriser la liquidité des titres de la société dans le respect de la réglementation applicable.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectuées, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des règles édictées par l'Autorité des marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier ou produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur le cas échéant de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment conclure tout accord en vue de la tenue du registre des achats, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Septième résolution (Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-130 et L.228-92 et L.228-93 dudit Code de commerce,

- **délègue** au Directoire sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une ou plusieurs augmentations de capital :
 - par l'émission, sur le marché français et/ou international, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - et/ou par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ;
 - ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés,

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est strictement exclue de la présente délégation

- **décide** de fixer le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation à quatre-vingt mille (80.000) euros, étant précisé que
 - le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des propositions de délégation visées à la dixième résolution ci-après s'imputerait sur ce plafond global, et que,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- **fixe** à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution, soit jusqu'au 12 mai 2016 à minuit, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Directoire n'en a pas fait usage.

En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- **décide** que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux dans les conditions prévues à l'article L.225-132 du Code de commerce et que le Directoire aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- **décide**, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondant seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués ;

- **prend acte et décide**, en tant que de besoin, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions, à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières lesdites valeurs mobilières, dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
 - offrir au public, par offre au public de titres financiers, tout ou partie des actions ou, dans le cas des valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international,

- **prend acte et décide** en tant que de besoin, qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital emportera de plein droit, au profit des porteurs, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;

- **précise** que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires,

- **décide** que les actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital seront complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales ;

- **décide** que le Directoire aura toute compétence pour mettre en œuvre, ou non, ainsi que celui d'y surseoir le cas échéant, la présente délégation de compétence dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :
 - décider l'augmentation de capital et déterminer son montant et ses modalités, ainsi que la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre et, de manière plus générale, décider les émissions ;
 - fixer le prix d'émission ainsi que le montant de la prime, le cas échéant, dans le cadre des limites posées par la présente résolution ;
 - fixer, s'il y a lieu, et modifier en cours de vie de ces dernières, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières à émettre ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires pendant un délai maximum de trois mois ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - fixer, et procéder à tous ajustements, afin de prendre en compte l'incidence d'opérations portant sur le capital de la Société ou sur ses capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

- **décide** que la présente autorisation privera d'effet, à compter de ce jour, et à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toutes autorisations antérieures données en la matière au Directoire par l'Assemblée générale de la Société.

Huitième résolution (Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L.228-92 et L.228-93 dudit Code de commerce,

- **délègue** au Directoire sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, à l'émission, sur le marché français et/ou international, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est strictement exclue de la présente délégation
- **décide** de fixer le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation à quatre-vingt mille (80.000) euros, étant précisé que :
 - le montant nominal total de des augmentations susceptibles d'être réalisées en vertu des propositions de délégation visées à la neuvième résolution ci-avant s'imputerait sur ce plafond global, et que
 - à ce plafond, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- **fixe** à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution, soit jusqu'au 12 novembre 2015 à minuit, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Directoire n'en a pas fait usage.

En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- **décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières pouvant être émis en application de la présente résolution, au profit de catégories de bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières à émettre, à savoir :
 - des personnes physiques qui souhaitent investir dans une société en vue des bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite " Loi TEPA " ou de l'impôt sur le revenu (article 199 terdecies-OA du CGI) pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 20.000 euros par opération ;
 - des sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises qui souhaitent investir dans une société afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite " Loi TEPA " ou de l'impôt sur le revenu (article 199 terdecies-OA du CGI) pour un montant de souscription individuel minimum dans la Société de 20.000 euros par opération ;

- o les sociétés d'investissement et fonds d'investissement investissant à titre principal dans des sociétés exerçant des activités dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ayant leur siège social ou leur société de gestion sur le territoire de l'Union Européenne ou en Suisse (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 20 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 500.000 euros (prime d'émission incluse).
- o de créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Directoire jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 5 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 500.000 euros (prime d'émission incluse).

Le Directoire fixera la liste précise des bénéficiaires de cette ou ces augmentations de capital et ou émissions de valeurs mobilières réservées au sein de cette ou ces catégories de personnes et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

- **prend acte et décide**, en tant que de besoin, que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après:
 - o limiter l'émission au montant des souscriptions, à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - o répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières lesdites valeurs mobilières, dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
 - o offrir au public, par offre au public de titres financiers, tout ou partie des actions ou, dans le cas des valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international,
- **prend acte et décide** en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;
- **décide** que :
 - o pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-136 2° et R.225-114 du Code de commerce, dans une fourchette comprise entre 100 % et 150 % de la moyenne pondérée par les volumes des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 5 %, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant toutefois précisé que si lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 1er et R.225-119 du Code de commerce et donc au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;
 - o pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Directoire de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus ;
 - o la conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum visé ci-dessus.
- **décide** que les actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital seront complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales ;

- **précise** que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;
- **décide** que le Directoire aura toute compétence pour mettre en œuvre, ou non, ainsi que celui d'y surseoir le cas échéant, la présente délégation de compétence dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de mettre en œuvre les opérations mentionnées à la présente résolution ;
- **décide** que la présente autorisation privera d'effet, à compter de ce jour, et à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toutes autorisations antérieures données en la matière au Directoire par l'Assemblée générale de la Société.

Neuvième résolution (Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société)

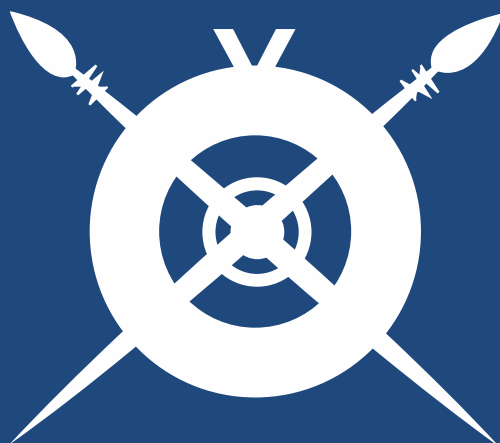
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

- **décide** de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de dix mille (10.000) euros par émission d'un nombre maximum de 100.000 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de dix centimes (0,10) euro, à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, réservées aux salariés de la Société, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise à instituer à l'initiative de la Société et/ou de tous fonds commun de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux.
- **décide** que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de pouvoirs, qui conféreront les mêmes droits que les actions anciennes de même catégorie, sera fixé par le Directoire dans les conditions prévues par les dispositions de les articles L.3332-19 ou L.3332-20 du Code du travail selon que les titres sont ou non admis aux négociations sur un marché réglementé à la date de l'augmentation de capital,
- **décide** que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites,
- **décide** de fixer à vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente décision, la durée de validité de la présente délégation, soit jusqu'au 12 mai 2016 à minuit.
- **décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription aux 100.000 actions ordinaires à émettre au titre de la précédente résolution, réservé aux actionnaires de la Société en application de l'article L. 225-132 du Code de commerce, et d'en réserver la souscription aux salariés en activité au sein de la Société au jour de la souscription et adhérent au Plan Epargne Entreprise.
- **décide** de déléguer au Directoire conformément aux dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de commerce tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions de l'article L.225-129-4 du Code de commerce, pour mettre en œuvre la présente décision dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées à l'effet notamment de :
 - o mettre en place, fixer les modalités et conditions d'adhésion au Plan d'Epargne Entreprise, qui serait nécessaire, en établir ou modifier le règlement ;
 - o déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit des salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;

- o décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toute autre structure ou entité permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- o arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment fixer le prix de souscription en respect des conditions de l'article L.3332-20 du code du travail, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions, recueillir les souscriptions ainsi que les sommes correspondant à la libération de ces dernières;
- o fixer, dans la limite légale de trois (3) ans à compter de la souscription prévu par l'article L.225-138-1 du Code de commerce, le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription ;
- o constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, et le cas échéant imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- o apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- o accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités légales prendre toutes mesures, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Douzième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses résolutions à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la Loi.



OCTO
T e c h n o l o g y

PARIS - RABAT - LAUSANNE - BRUXELLES - SAO PAULO

Siège : 50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris | Tél. : +33 (0)1 58 56 10 00